

**Bilan schéma
collèges
2008-2015**





SOMMAIRE

ÉDITORIAL

HERVÉ SAULIGNAC, PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LARDÈCHE
STÉPHANIE BARBATO, VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE AUX COLLÈGES,
AUX POLITIQUES ÉDUCATIVES ET À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LE SCHÉMA DES COLLÈGES 2008-2015 :

AGIR POUR PERMETTRE L'ÉGAL ACCÈS DE TOUS AUX SAVOIRS

**SERVICE PUBLIC DE RESTAURATION SCOLAIRE
ET ÉDUCATION NUTRITIONNELLE DES ÉLÈVES**

AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET D'ÉTUDES DES ÉLÈVES

LES AGENTS DES COLLÈGES

FAVORISER UNE DÉMARCHE ÉCO-CITOYENNE

UN PROGRAMME VOLONTAIRE D'INVESTISSEMENT

ÉDITORIAL

Les élus du Département ont adopté lors du vote du budget primitif 2008 le schéma des collèges qui constitue un engagement fort et ambitieux visant à définir les orientations et les actions du Département de 2009 à 2015.

Cette démarche globale d'intervention auprès des collèges est nécessaire pour anticiper les évolutions et les besoins du territoire, prioriser les actions et définir les modalités de mise en œuvre.

Renforcé dans ses prérogatives en termes de gestion des collèges par la Loi NOTRe, votée le 16 juillet 2015 par le Parlement, le Conseil départemental a décidé, plus que jamais, d'affirmer ces objectifs.

Permettre l'égal accès de tous aux savoirs, favoriser l'épanouissement et le bien-être des collégiens, faire de l'environnement un enjeu majeur de notre cadre de vie, voilà quelques-unes des ambitions que nous nous étions fixées au moment de l'élaboration des politiques départementales.

Ce document constitue un bilan des actions conduites par le Département avec un engagement fort sur l'accompagnement culturel et éducatif ; Il devra servir de base à l'élaboration du futur schéma sur lequel nous travaillons et que nous voulons encore plus novateur, incluant notamment un important volet numérique.

Nous avons consenti, ces six dernières années, des efforts financiers sans précédent en termes d'investissement dans nos collèges et avons travaillé activement à l'amélioration des conditions d'accueil, d'étude, de travail et de santé des jeunes et des personnels qui les entourent au quotidien.

Ce travail n'aurait pu être mené sans la mobilisation et l'engagement fort d'un nombre importants d'acteurs. Qu'ils en soient remerciés sincèrement.

Nous avons avancé, mais il reste beaucoup à faire pour atteindre notre objectif de développement durable de l'Ardèche en faveur de la jeunesse de notre département. C'est pourtant à ce pari que le Conseil départemental entend répondre.

Hervé Saulignac, président du
Département de l'Ardèche

Stéphanie Barbato, vice-présidente
déléguée aux collèges, aux politiques
éducatives et à l'enseignement
supérieur



LE SCHÉMA DES COLLÈGES 2008-2015 : AGIR POUR PERMETTRE L'EGAL ACCÈS DE TOUS AUX SAVOIRS

Le schéma collèges, adopté par le Département en 2008, a défini les orientations et actions à engager de 2009 à 2015. Il affirmait le caractère volontariste de la politique départementale à travers les orientations retenues :

- réaliser un programme volontaire d'investissement,
- offrir un service public de restauration scolaire et l'éducation nutritionnelle des élèves,
- améliorer les conditions de vie et d'études des élèves,
- accompagner les agents des collèges,
- favoriser une démarche éco-citoyenne.

Ce document présente les actions réellement réalisées depuis l'adoption du schéma et du programme pluriannuel d'investissement (PPI) des collèges. Il s'agit de les analyser au regard des évolutions des besoins.

Lors de sa séance consacrée au budget primitif 2014, l'Assemblée départementale a réaffirmé ses ambitions et ses priorités en direction des collégiens en votant un engagement financier sans précédent à 10 M € par an pour achever les opérations du PPI précédent. De plus, une nouvelle tranche de PPI a été prévue sur la période 2014/2019.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Cumul 2008-2014
Total des dépenses	12 222 414	13 400 820	12 106 047	11 511 201	12 019 869	14 735 983	16 563 281	92 559 615
Total des recettes	2 136 369	2 184 598	2 264 678	2 654 486	2 806 910	2 847 126	2 928 197	17 822 364

Les dépenses sur la période 2008/2014 représentent 47 031 891 € en investissement et 45 527 724 € en fonctionnement (dont collèges privés).



SERVICE PUBLIC DE RESTAURATION SCOLAIRE ET ÉDUCATION NUTRITIONNELLE DES ÉLÈVES

Depuis la loi du 13 août 2004, la restauration scolaire relève de la compétence du Département, qui a décidé d'en faire un véritable service public de qualité, concourant au développement du territoire et tenant compte des enjeux éducatifs, de santé publique et de justice sociale.

Objectif : que tous les demi-pensionnaires bénéficient d'un vrai déjeuner équilibré. Le nombre de repas servis est en augmentation de 13 % depuis 2008 et la proportion de collégiens demi-pensionnaires a progressé de 15 % et oscille entre 79 et 83 %. En 2014, **1 385 521 repas ont été servis à 9 369 élèves demi-pensionnaires.**

L'égalité des usagers

Au moment du transfert de compétences, la situation des services de restauration était extrêmement hétérogène.

Un double processus **d'harmonisation des tarifs** a été mis en place :

- **de 2006 à 2010 pour les élèves**, qui payent désormais le même tarif en fonction du forfait choisi (ticket jour, forfait 2, 3, 4 ou 5 jours). Cette harmonisation n'a eu aucune incidence sur la fréquentation de la demi-pension. Au contraire, elle a permis aux établissements de continuer, voire de développer, l'amélioration de la qualité des produits utilisés dans la préparation des repas.
- **de 2006 à 2014 pour les personnels**, avec désormais deux tarifs seulement, l'un pour les agents de catégorie B et C, l'autre pour les agents de catégorie A.

Les établissements sont consultés chaque année sur l'évolution volontairement très modérée des tarifs proposée par le Département.

L'égalité d'accès au service

La proportion de collégiens demi-pensionnaires et internes reste plus importante en Ardèche qu'au niveau national. En 2009, ils étaient 81,2 % à déjeuner au collège public et 0,9 % à y dormir contre 67,4 % et 0,4 % au niveau national. Le caractère rural du département oblige la plupart des élèves à utiliser les transports scolaires pour se rendre au collège.

S'ils sont encore davantage à déjeuner sur place (83 % de demi-pensionnaires en 2013-14), la proportion d'internes a beaucoup diminué (0,5 %, soit 47 internes) depuis 4 ans.

Depuis 2006-2007, les élèves boursiers de l'État (taux 1) bénéficient d'une **bourse de restauration**. Son montant est calculé à partir du barème national, majoré de 10 %, de 15 % en 2010-2011, puis de 15 à 30 % selon le quotient familial depuis 2013. Le montant de l'aide était initialement de 60 € pour les demi-pensionnaires et de 120 € pour les internes. Il est respectivement de 70 € et 140 € en 2014-2015.

Versée aux collèges, elle permet de réduire de 33 à 45 % les frais de restauration demandés aux familles. Le montant des aides à la restauration et à l'hébergement accordées a progressé de 32 % depuis leur création. Cette évolution s'explique par les difficultés croissantes de paiement par les familles des forfaits de restauration (augmentation des impayés, baisse des crédits d'État qui alimentent les fonds sociaux des collèges) mais aussi par l'augmentation du nombre de demi-



pensionnaires et la revalorisation du montant de la bourse (1 293 élèves pour 92 370 € en 2009-2010, 1 340 élèves pour 94 390 € en 2013-2014).

En outre, **une aide départementale d'étude** est accordée aux élèves non boursiers. Elle vient en déduction des frais de demi-pension pour les élèves scolarisés dans un collège ardéchois. Son montant est variable selon le quotient familial : de 40 à 70 € pour les demi-pensionnaires et de 80 à 140 € pour les internes. Ils étaient 322 à en bénéficier en 2013-2014 : 69 collégiens scolarisés dans le privé et 253 dans le public. Le nombre de bénéficiaires a augmenté de 24 % en 6 ans.

En 2013-2014, le Département a aidé 10,14 % des collégiens : 11,76 % des effectifs du public et 6,27 % du privé. Une aide qui, cumulée avec celle de l'Etat bénéficie à 40,29 % des collégiens ardéchois.

Garantir l'hygiène et la sécurité alimentaire

Pour répondre à cet objectif, **une étude sur le fonctionnement des services de restauration** a été confiée en 2008 à un cabinet extérieur. Elle a établi un état des lieux des fonctions hébergement et restauration :

- la qualité de la prestation et de l'environnement du travail,
- le respect des règles d'hygiène et de sécurité,
- les locaux et les équipements,
- le fonctionnement et les organisations,
- la gestion des services de restauration.

Depuis février 2010, un **chargé de mission restauration** accompagne les équipes dans l'organisation du travail, veille au respect de la réglementation hygiène et sécurité alimentaire comme de la qualité nutritionnelle et gustative. Après concertation avec les établissements, **un plan d'action collectives** décliné sur plusieurs axes dont **l'hygiène et la sécurité** a été mis en œuvre ainsi que des actions individualisées par établissement.

Concernant la sécurité sanitaire des aliments, des formations sur site permettent aux agents de s'approprier une méthode qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments (HACCP). Tous les agents travaillant en cuisine ont été formés en 2011-2012, puis en 2014. Néanmoins, 30 % des établissements n'ont pas conduit d'étude à ce sujet. Ils ne sont que 4 % à avoir mis en place une procédure formalisée de gestion de crise ou de retrait/rappel d'un produit alimentaire. L'élaboration d'une procédure type est en cours d'élaboration en lien avec la DSDEN. 96 % des collèges assurent une traçabilité totale des denrées alimentaires, l'origine des viandes bovines étant portée à la connaissance des consommateurs pour 65 % d'entre eux.

Les personnels de 96 % des établissements ont été formés aux bonnes pratiques d'hygiène et 61 % disposent d'un guide à ce sujet. Tous ont un plan de lutte contre les nuisibles et font réaliser des analyses microbiologiques régulières. 87 % ont un plan de nettoyage et désinfection. La procédure et la fréquence de lavage des mains sont effectivement et parfaitement respectées par 74 % des établissements. Grâce au travail d'auto-évaluation, des actions de suivi et d'améliorations sont en cours.

Organisation du travail

Pour aider les gestionnaires à organiser le travail des agents, la collectivité a défini en lien avec les établissements **un niveau de service commun** à l'ensemble des établissements. Ce référentiel concerne la restauration et l'entretien général.



Afin de partager les expériences au sein d'un réseau professionnel, des **ateliers culinaires** ont été mis en place depuis mi-2010. A raison de deux ateliers par an, ils rassemblent les trois-quarts des chefs de cuisine qui viennent perfectionner leurs pratiques professionnels (comment travailler les poissons, réaliser des sauces ou de la pâtisserie...). Les thématiques abordées sont liées à la technologie culinaire, aux enjeux de développement durable, en transversalité avec les services compétents de la collectivité (marché public, environnement...). Des présentations thématiques sont également organisées par le Département sur le compostage, les marchés publics, les cuissons à basse température, ou des visites groupées, comme celles au SIRHA¹.

Des **formations de seconds de cuisine** (réalisées en 2010, 2011 et 2012) permettent de pallier l'absence exceptionnelle et de courte durée du chef dans les petits collèges.

La collectivité a déployé une application web permettant d'harmoniser sur l'ensemble du territoire le **calcul du temps de travail** des personnels départementaux selon les dispositions relatives au temps de travail pour les agents techniques des collèges (avenant d'octobre 2008 à la charte départementale sur le temps de travail). Chaque agent peut saisir individuellement ses activités au quotidien, permettant à chaque gestionnaire de bâtir l'organisation de son service.

Matériel et locaux

A l'issue de restructurations, des actions sur site préparent la montée en charge d'exploitation des unités restructurées.

Depuis 2008, entre 80 000 € et 100 000 € par an ont été consacrés au **renouvellement du matériel de cuisine**.

La rénovation et remise à niveau des locaux en réponse aux évolutions des normes réglementaires ont concerné les demi-pensions de Montpezat-sous-Bauzon (2010), Villeneuve-de-Berg (2011), Vals-les-Bains (2012) et dans le cadre de restructurations complètes, les collèges des Vans (2009), de La Lombardière à Annonay (2010) et de Saint-Cirgues-en-Montagne (2014).

Privilégier les filières courtes d'approvisionnement

Destiné à faciliter les achats auprès des producteurs locaux, **un groupement d'achat** pour les lycées et collèges ardéchois a été constitué depuis la rentrée 2009-2010, grâce à un financement conjoint de la Région, du Département et de l'Etat (depuis la rentrée 2014, financement d'un demi-poste). Son objectif est de proposer aux établissements des denrées alimentaires de qualité, issues des productions locales, à des prix homogènes sur l'ensemble du département.

Ce groupement d'achat a évolué fin 2014. Constitué jusqu'en décembre 2018, le groupement de commande de denrées alimentaires régional Drôme-Ardèche a étendu ses compétences à d'autres types de prestations dont les analyses microbiologiques alimentaires. La stratégie visant à développer l'achat de produits alimentaires, mais aussi d'autres prestations locales s'en trouve renforcée, par massification des besoins et découpage géographique des allotissements.

Le **renouvellement de plusieurs marchés allotis** et les nouveaux cahiers des charges, définis avec les collèges ont permis de remplir l'assiette des collégiens avec davantage de produits ardéchois, de fabrication artisanale, en s'appuyant au maximum sur des distributeurs régionaux. Ainsi, des marchés pluriannuels ont été conclus pour la fourniture de charcuterie en 2010 ou de produits laitiers en 2011.

¹ Salon international de la restauration, de l'hôtellerie et de l'alimentation qui a lieu tous les deux ans à Lyon



Pour leurs approvisionnements en produits frais et saisonniers et en complément des propositions du groupement d'achat, les établissements ont la possibilité de **se servir directement auprès de producteurs locaux** (par les réseaux locaux, associations...), tout en respectant leurs obligations réglementaires, ce qui présente un intérêt économique pour les collèges et un intérêt gustatif pour les élèves. Néanmoins, les produits bruts de première gamme essentiellement proposés nécessitent davantage de temps et de personnel pour leur préparation. Quant aux produits de quatrième gamme (comme les légumes épluchés, nettoyés et éboutés), qui correspondraient aux besoins des collèges, ils sont plus rares sur le marché local.

La plateforme AGRILocal 07 met en relation de façon simple, directe et instantanée des producteurs avec les acheteurs publics (restaurations collectives de collèges, lycées, maisons de retraite, etc.). Son opérationnalité reste néanmoins conditionnée au référencement des producteurs locaux.

Selon les résultats de l'auto-évaluation réalisée en 2014 :

- 87 % des établissements adhèrent à un groupement d'achat,
- 69 % déclarent intégrer des produits locaux et/ou des produits issus de l'agriculture biologique dans leurs menus,
- 87 % achètent des denrées d'origine animale disposant d'un agrément communautaire,
- 57 % ont un logiciel informatique pour passer leurs commandes,
- 91 % contrôlent systématiquement chaque livraison (en qualité et quantité), 78 % consignent et archivent les anomalies constatées.

Garantir la qualité et l'équilibre alimentaire

Une auto-évaluation a été réalisée en 2014 par les établissements sur leur niveau de service « restauration » :

- 96 % des collèges proposent des menus à 5 composantes,
- dans 56 % des collèges, le temps repas des élèves est supérieur ou égal à 30 minutes,
- 43 % considèrent que le confort acoustique de leur salle de restaurant est assuré,
- les plats sont servis à une température adéquate dans 96 % des cas,
- 70 % des personnels de service participent à l'éducation au goût et 65 % présentent les plats aux convives,
- 91 % proposent des animations : repas à thème, bar à soupe...,
- 65 % incitent les élèves à goûter systématiquement les mets servis,
- 96 % des collèges réalisent des actions de sensibilisation.

Education nutritionnelle

La prise en charge de prestations de diététiciennes/nutritionnistes depuis 2008 (1 500 heures annuelles réparties sur la quasi-totalité des établissements) permet d'accompagner les cuisiniers dans l'élaboration de menus répondant aux obligations nutritionnelles et de mettre en place des actions de sensibilisation des élèves.

Qualité nutritionnelle des repas

La réglementation a évolué en 2011 mais la collectivité a anticipé cette évolution dès septembre

² Décret 2011-1227 du 30 septembre 2011 relatif à la qualité nutritionnelle des repas servis dans le cadre de la restauration scolaire



2010 afin d'être en conformité avec la législation dès parution du texte. En effet, la collectivité, dans son niveau de service relatif à la restauration, a institué une structure des repas à 5 composantes, en accord avec les recommandations du programme national nutrition santé.

Apprentissage du goût

L'accompagnement financier des collèges pour l'achat de denrées alimentaires biologiques a permis d'intégrer assez fréquemment des **plats biologiques** dans les menus de tous les collèges, plutôt que de servir ponctuellement des repas entièrement biologiques, ce qui aurait été plus onéreux.

Tous les cuisiniers travaillent des **produits frais** et seuls 26 % d'entre eux incorporent des plats cuisinés à l'avance dans les menus. Les établissements élaborent leurs menus en se basant sur **un plan alimentaire validé par une diététicienne nutritionniste** depuis septembre 2011, à l'exception des collèges de Lamastre, Saint-Agrève et Vernoux-en-Vivarais, qui ont leurs propres plans alimentaires.

43 % organisent une commission des menus, mensuelle ou trimestrielle pour 40 % d'entre eux et annuelle pour 10 %. 22 % organisent une commission restauration trimestrielle pour 60 % et annuelle pour 40 %.

À retenir

La quantité des repas servis a augmenté de 13 % depuis 2008 et 83 % des collégiens sont désormais demi-pensionnaires. L'égalité d'accès au service de restauration est garantie par les aides financières accordées par le Département, en complément de celles de l'Etat : tarifs harmonisés, calcul selon le quotient familial, revalorisation du montant des bourses. La qualité et la sécurité alimentaires ont été renforcées : équipement et aménagement des cuisines ainsi remises à niveau, menus variés et équilibrés, produits frais, hygiène contrôlée pour se nourrir « sain et bon ».



AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET D'ETUDES DES ÉLÈVES

Offrir un bon niveau d'équipement mobilier et matériel

Le renouvellement de mobilier est lié à la vétusté ou à la hausse des effectifs. Il est réalisé sur demande des établissements, dans la limite des crédits disponibles. Le crédit annuel (150 à 400 000 €) évolue selon les besoins liés aux opérations de restructuration ou de reconstruction. Il permet également de réaménager les demi-pensions et certaines salles ou de financer de nouveaux casiers pour les élèves.

Quant au matériel pédagogique, 67 000 €/an sont affectés au **renouvellement des matériels de sciences, musique, arts plastiques, éducation physique et sportive**. Ce crédit annuel est réparti au prorata du nombre d'élèves et versé en fonction des besoins des équipes enseignantes.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total des dépenses de renouvellement	400 000 €	216 000 €	175 000 €	194 000 €	164 000 €	360 000 €	120 000 €
Nombre de collègues concernés	17	11	18	16	25	21	22

Nouveau volet : l'équipement numérique

Seul le volet renouvellement du matériel informatique avait été identifié dans le schéma collèges en 2008. Or, le développement et l'évolution des usages, les dispositions de la loi Peillon⁴¹¹ et l'ambition du ministère de l'Éducation nationale en matière d'enseignement par le numérique et d'éducation numérique ont nécessité une forte réactivité du Département pour mettre en œuvre ces actions nouvelles.

Renouvellement du matériel informatique

Les plans départementaux de renouvellement des ordinateurs et serveurs tiennent compte des principes suivants :

- **en 2008-2012**, dotation d'un poste pour 50 élèves. L'investissement s'accroît avec un crédit annuel moyen de 160 000 €.
- **en 2013-2017**, dotation d'un ordinateur pour 10 élèves. Le crédit annuel pour la période est de l'ordre de 150 000 €/an.



Réalisation d'un plan pluriannuel de câblage (2013/2015)

Le comité de suivi sur l'informatique (constitué avec les établissements et les services académiques) a défini les objectifs de câblage des établissements par type de locaux : salles de classes banalisées, salles spécialisées, bureaux...

Le Département a suivi ses préconisations et engagé la réalisation, par un bureau d'étude, d'un diagnostic sur le câblage des établissements en 2012. Vingt-trois collèges ont fait l'objet de l'étude, à l'exception des cités scolaires du Cheylard et de Largentière (gérées par la Région) et du collège de Saint-Cirgues-en-Montagne, pour lequel une opération de reconstruction était en cours.

1,7 M€ ont été consacrés au plan de câblage sur 3 ans.

	2013	2014	2015
Dépense totale	641 053 €	749 295 €	294 526 €
Collèges concernés	Cruas Joyeuse La Voulte-sur-Rhône Le Teil Tournon-sur-Rhône Villeneuve-de-Berg	Bourg-Saint-Andéol Guilherand-Granges Lamastre Montpezat-sous-Bauzon Vals-les-Bains Vernoux-en-Vivarais	Annonay (La Lombardière) Aubenas (Jastres et Roqua) Le Pouzin Privas Saint-Péray Les Vans

Les collèges de Vallon-Pont d'Arc et des Perrières à Annonay n'ont pas été intégrés en raison des opérations lourdes de reconstruction programmées. Toutefois, le collège des Perrières, sera partiellement pris en compte dans ce dispositif au regard de son intégration dans le programme de préfiguration du plan numérique qui vise à attribuer une tablette pour chaque élève de 5^e.

Acquisition et maintenance informatique

La loi pour la refondation de l'école de la République du 3 juillet 2013 a clarifié la répartition des compétences entre l'État et les collectivités locales concernant la maintenance des équipements informatiques. L'État fournit les services et les ressources numériques à caractère pédagogique et forme les enseignants. **Les Département sont chargés de "l'acquisition et de la maintenance des infrastructures et des équipements dont les matériels informatiques et logiciels..."**. Il s'agit de prendre en charge tous les aspects : équipement, maintenance, câblage et connexion internet.

Pour assurer la maintenance informatique, le Département a décidé de s'appuyer sur le Syndicat mixte des inforoutes. Après une expérimentation sur 4 collèges en 2012, puis une première année 2013/14 sur les 24 collèges, les moyens ont été renforcés en 2014/15. Le temps de travail des techniciens du SMI a été augmenté (2,5 à 3,5 ETP de techniciens). Le SMI consacre une demi-journée par semaine aux interventions dans les collèges qui n'ont pas de ressource en interne.



2012 : vers l'espace numérique de travail (ENT)

A titre expérimental, les collèges de Tournon-sur-Rhône et Montpezat-sous-Bauzon utilisent depuis 2012 l'environnement numérique de travail NERO déployé par la Savoie. Après une réflexion sur l'espace numérique de travail académique ouvert aux collèges et aux écoles et une expérimentation de plusieurs ENT sur les départements de la Haute-Savoie et de la Drôme, ce projet a été abandonné. Un groupement de commande a été formalisé entre les Départements de la Drôme et de l'Ardèche afin de déployer un outil commun.

Compte tenu du déploiement en cours de l'ENT de la Région dans les lycées, des hésitations des chefs d'établissements et de la nécessité d'intégrer les outils de vie scolaire déjà financés et utilisés dans les collèges ardéchois, ce nouveau projet a été différé une nouvelle fois. Avec le soutien du Rectorat, de nouveaux outils vont être testés en collaboration avec le Département de la Drôme.

2013 : passage au très haut débit

Le Département a adhéré au groupement de commandes régional AMPLIVIA pour connecter les collèges au très haut débit en s'appuyant sur les réseaux d'initiatives publiques existants, en l'occurrence Ardèche Drôme Numérique. L'assistance fournie par l'opérateur donne satisfaction. Les abonnements ont été souscrits en FO 2/10 Mbps⁵ mais le débit devra être augmenté en fonction des usages.

2014 : collèges connectés

En octobre 2014, le Département a décidé de soutenir la candidature du collège Marie-Curie de Tournon-sur-Rhône dans le cadre de l'appel à projets national « Collèges connectés ». Ce projet porte sur le développement et le renforcement des usages numériques au service des apprentissages et de tous les élèves. Le collège a fait l'objet d'une dotation de 30 tablettes de la part du Département, l'abonnement fibre optique a été modifié pour passer début 2015 en FO 20 Mbps symétrique⁶

De son côté, le Département a lancé un appel à projets départemental "Collèges connectés" visant à répondre aux besoins des collèges en matériel numérique en fonction des projets et des formations suivies par les enseignants. Le budget consacré à ce projet s'élève à 100 000 €.

2015 : grand plan numérique

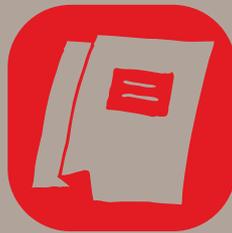
Le Département a décidé de soutenir dans le cadre du grand plan numérique la candidature du collège des Perrières à Annonay. Il s'agit de doter d'une tablette tous les collégiens à partir de la 5^e dès l'automne 2015. L'engagement départemental porte sur :

- l'acquisition des tablettes pour les enseignants et les élèves de 5^e, le déploiement dans l'établissement avec une solution de gestion de flotte, la mise à disposition des tablettes au domicile des élèves et des enseignants, la prise en charge de la maintenance,
- la mise en place du réseau électrique et la fourniture de bornes WiFi « manageables »,
- la fourniture du débit internet à 20 Mb/s minimum.

Cela représente pour le Département 160 000 € de dépenses et 118 000 € de recettes à percevoir en 2015, l'Etat finance chaque tablette à hauteur de 380 € maximum et apporte une dotation à l'établissement en ressources de 30 € par élève et par enseignant.

⁵ Fibre optique - débit montant : 2 mégabits/seconde et descendant : 10 mégabits/s

⁶ Fibre optique - débit montant et descendant de 20 mégabits/s



À retenir

Le Département est depuis 2013 chargé de la maintenance informatique des collèges. Il a investi pour offrir un bon niveau d'équipement aux élèves durant leur scolarité : renouvellement du matériel informatique (plans 2008-12 puis 2013-17), câblage de 2012 à 2015, passage au très haut débit en 2013, appel à projets « collèges connectés » en 2014 et intégration dans le grand plan numérique en 2015.

Accompagner les élèves dans leur ouverture culturelle, artistique et sportive

L'éducation physique et sportive

Les équipements sportifs

Le Département a choisi d'accompagner financièrement les communes ou groupements de communes construisant des équipements utilisés par les scolaires. De 2002 à 2008, ce dispositif départemental a permis la création d'équipements dans les communes disposant de collèges jusqu'alors sans **gymnase** : Vernoux-en-Vivaraïs, Saint-Sauveur-de-Montagut, Saint-Cirgues-en-Montagne, Montpezat-sous-Bauzon.

Néanmoins, le déficit d'équipements couverts est avéré dans les villes plus importantes où tous les publics scolaires ont du mal à obtenir des créneaux horaires ; c'est notamment le cas des **piscines**. L'ouverture de nouveaux complexes aquatiques couverts à Lablachère (2009) et Aubenas (2015) répond aux besoins des collèges du sud de l'Ardèche.

Le Département a mis en place des dispositifs originaux visant à faciliter le déplacement des élèves sur les sites naturels pour la pratique des **activités de pleine nature** (sorties APPN à la journée, stages de pleine nature et pour apprendre à nager aux élèves de 6^e).

En matière de fonctionnement, le Département finance le déplacement des élèves jusqu'aux installations sportives et indemnise les propriétaires pour la mise à disposition des équipements sportifs. Cette ligne budgétaire a progressé de 14 % entre 2008 et 2014⁷. En effet, l'ouverture de nouveaux équipements a entraîné une fréquentation accrue des collégiens et l'accroissement de leurs déplacements.

En complément des équipements intercommunaux, le Département a construit une salle d'EPS lors de la restructuration du collège de Roqua à Aubenas et le projet des Perrières prévoit aussi une salle EPS. Seul le collège de Joyeuse ne dispose pas d'un gymnase et utilise une petite salle vétuste intégrée au collège. C'est pourquoi un nouvel équipement, porté par la communauté de communes Pays de Beaume Drobie est prévu à côté de la piscine et du futur collège de Joyeuse.

Le soutien au sport scolaire

Le Département soutient le sport scolaire à travers le financement des comités **UNSS et UGSEL**⁸ (37 000 €/an) et des associations sportives scolaires. Ces financements ont augmenté d'un tiers depuis 2008, passant de 37 222 € à 57 998 € en 2014.

Par ailleurs, les collèges peuvent participer à diverses manifestations de l'UNSS visant à faire découvrir le sport scolaire et des lieux naturels dans le cadre de la semaine blanche (promotion de la montagne ardéchoise en tant que destination d'hiver) ou du challenge nature des collégiens.

⁷BP 2009 361 000 - BP 2014 (412 000 €)

⁸ L'Union nationale du sport scolaire et l'Union générale sportive de l'enseignement libre



Education à l'environnement

L'appel à projet "**collège nature**" lancé en 2014 a pour but de sensibiliser les élèves des territoires concernés par les espaces naturels sensibles du réseau départemental (ou situés à proximité) à la biodiversité de l'Ardèche et à sa préservation. Cet objectif se situe dans l'objectif général de sensibilisation de la population ardéchoise à la préservation de son patrimoine naturel.

L'an dernier, 5 collèges ont été subventionnés pour un total de 6 815 € ; ces actions ont concerné 269 élèves.

Education à la citoyenneté

Depuis 2004, le Département de l'Ardèche soutient également les actions d'éducation à la citoyenneté impliquant les jeunes. **Ce fonds d'actions citoyennes** a été ouvert aux collèges en 2013.

En 2013, deux collèges ont porté des actions (éducation populaire et éducation aux médias) pour lesquelles le Département a alloué 2 000 €. En 2014, trois collèges ont été sélectionnés pour des actions de solidarité, lutte contre les discriminations, éducation à la solidarité internationale et éducation populaire (arts). Montant alloué par le Département : 1 300€

La réussite des élèves et leur ouverture aux autres et au monde

L'ensemble des actions et dispositifs mis en place vise à ménager différents niveaux d'accès dans les parcours artistiques (sensibilisation, approfondissement, pratique artistique et culturelle). Il s'agit également de veiller à leur déploiement de l'école primaire au lycée de manière à permettre aux élèves d'avoir des contacts réguliers, tout au long de leur scolarité, avec l'ensemble des champs de l'art et de la culture (spectacle vivant, arts visuels, littérature, patrimoine écrit, bâti, artistique et scientifique).

Le Département s'inscrit non seulement dans l'accompagnement d'opérations initiées par l'État (collège au cinéma, ateliers artistiques, contrats d'objectifs) mais également dans le développement de projets co-construits entre les collèges et les structures culturelles présentes sur le territoire.

L'éducation artistique et culturelle

La convention relative à l'éducation artistique et culturelle entre le Département et les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture signée en 2009 prévoyait une instruction et un accompagnement coordonné des projets des collèges, le développement d'actions favorisant les échanges entre monde scolaire et culturel. Renouvelée en 2014, elle a été étendue à l'éducation au patrimoine et à l'environnement. Trois intercommunalités se sont engagées, accompagnées par l'État et le Département, dans l'expérimentation de l'éducation artistique et culturelle renouvelée.

Les structures culturelles missionnées pour sensibiliser le jeune public

Il a été proposé aux structures culturelles et artistiques conventionnées avec le Département de développer des actions de sensibilisation en direction du jeune public. En 2015, les **33 structures culturelles conventionnées** avec le Département dans le domaine du spectacle vivant, des arts visuels, du patrimoine intègrent cette dimension dans leur projet artistique et culturel

Des pôles ressources pour aider à développer les projets pédagogiques et artistiques des collèges

Dans le cadre de la convention de développement culturel signée entre l'État et le Département en 2010 et renouvelée en 2014, des pôles culturels référents ont été définis afin de « *favoriser la création à une échelle territoriale pertinente de plateformes d'échanges associant les collectivités territoriales, les établissements scolaires, les acteurs culturels pour le développement de projets construits en partenariat pouvant faire fonction de "conseils de territoire d'éducation artistique et*



culturelle" ou "pôles territoriaux d'éducation artistique et culturelle" ». Ces pôles ressources jouent un rôle prépondérant dans le montage des projets, par leur présence permanente sur le territoire de proximité, mais également par leur capacité à mobiliser des équipes artistiques indispensables pour la mise en œuvre.

En 2009, 27 pôles référents ou structures partenaires regroupaient les thématiques suivantes : archéologie, patrimoine, architecture, cinéma, théâtre, arts de la rue, arts du cirque, lecture, mémoire, musique et danse, sciences et techniques arts plastiques, contes. En 2014, **40 pôles sont identifiés** regroupant les mêmes disciplines avec l'ajout de la thématique « marionnettes ».

L'accompagnement des projets éducatifs s'est traduit par une contractualisation avec les établissements scolaires.

Le dispositif spécifique "collège et spectacle vivant"

Créé en 2006, afin de financer des **projets d'éducation culturelle et artistique** volontaristes construits en partenariat étroit avec les structures culturelles, il est monté en puissance.

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Nombre de projets soutenus	8 180 €	21 780 €	24 600 €	24 490 €	24 900 €	23 950 €	25 000 €	24 600 €
Montant total	6	15	24	26	23	20	22	22

L'Etat et le Département se sont également engagés à :

- mobiliser les acteurs du monde scolaire et de la culture par l'organisation régulière de temps de rencontre/formation communs favorisant le développement d'une culture de projet et de partenariat,
- favoriser le développement de résidences artistiques associant équipes artistiques, établissements d'enseignements artistiques et milieu scolaire,
- accompagner le nouvel enseignement de l'histoire des arts par la mobilisation et la formation des acteurs de l'éducation artistique et culturelle, la construction et la mise à disposition de ressources numériques.

Le département a aussi investi dans des œuvres dans le cadre du **1 % artistique** lors des restructurations ou reconstructions aux Vans, à Aubenas (Roqua), Annonay (La Lombardière), Saint-Cirgues-en-Montagne et Vallon-Pont d'Arc.

Collège au cinéma

« Collège au cinéma » concerne désormais la quasi-totalité des collèges, qu'ils soient publics ou privés : en 2014-2015, 37 collèges et 7 711 élèves ont participé pour un budget consacré de 83 491 €. Soit une augmentation de 25 % de la fréquentation et de 30 % du budget en 7 ans. Le Département finance les entrées et les transports des classes pour se rendre au cinéma.

Depuis 2009, « collège au cinéma » a été enrichi d'actions de sensibilisation complémentaires à la projection de trois films par classe, notamment à l'attention des équipes enseignantes. En 2009 a lieu le premier appel à projet de créations vidéo de 2' auprès des collégiens. A ce jour, dix vidéos ont été primées.

Tous les ans, depuis 2010, une journée complète est organisée pour les collégiens lors du Festival international du premier film d'Annonay : l'occasion de rencontrer une réalisatrice ou un réalisateur.



L'Ardèche est devenue département-pilote pour introduire le genre documentaire dans sa programmation annuelle. Il s'agit de faire connaître et valoriser la spécificité documentaire de l'Ardèche (avec le pôle image de Lussas) en proposant aux collégiens des documentaires de création en lien avec le territoire. Ainsi, en 2012-2013, le documentaire en 3D « la grotte des rêves perdus » de Werner Herzog a été diffusé aux classes de 4^e et 3^e. Cette programmation de documentaires sera reconduite en 2015-2016.

Découverte du patrimoine

Le top 5 des sites les plus visités entre 2009 et 2015 : Le Cheylard, Voguë, Orgnac, Vallon Pont d'Arc, Soyons. Depuis 2013, de nouveaux sites ont intégré cette liste : les archives départementales à Privas, le site et musée archéologique d'Alba-la-Romaine et l'abbatiale de Cruas.

Le nombre de classes bénéficiant de ces sorties patrimoine est resté stable jusqu'en 2013 (environ 150 classes représentant 3500 élèves) pour un coût annuel d'environ 28 000 €. La tendance est à la hausse en 2014 : 181 classes, 3 909 élèves, 30 100 €.

Accompagnement des projets pédagogiques des collèges

Depuis l'année scolaire 2008/2009, les collèges publics concluent des **contrats d'objectifs avec l'autorité académique**. Cette contractualisation découle de la mise en place du projet d'établissement. Le Département a souhaité accompagner les établissements dans la mise en œuvre des actions permettant d'atteindre ces objectifs de performance et de réussite des élèves. Pour ce faire, un crédit de 50 000 € est réparti chaque année entre les 26 collèges publics. Ce crédit a été porté à 55 000 € en 2015.

Quant aux collèges privés, ils mettent en œuvre des actions ponctuelles annuelles dans le cadre **du dispositif du dossier unique**. Le Département y consacre une enveloppe annuelle de 9 000 €, portée à 10 000 € en 2015.

Les dossiers soutenus intègrent une dimension d'éducation à la citoyenneté et s'inscrivent prioritairement dans les champs de la culture, de l'éducation à l'environnement et du développement durable.

Aides aux voyages scolaires à l'étranger

Ce règlement a été mis en place dès l'année scolaire 2013/2014. Les collèges publics et privés bénéficient d'une aide forfaitaire de 1 500 € par année scolaire quel que soit le nombre de voyages organisés. Le but de cette aide est de **réduire la participation des familles**. Ce dispositif a été complété en 2014 en introduisant un complément à ce forfait, en fonction de la part d'élèves boursiers de l'Etat sur l'effectif total du collège. Pour l'année scolaire 2014/2015, 37 collèges ont bénéficié de cette aide (24 collèges publics, 13 collèges privés) pour un montant total de 60 800 €.



Soutenir les internats dans une logique d'aménagement équilibré et durable du territoire

Six collèges publics ardéchois disposent d'un internat. La proportion de collégiens internes était et reste plus importante en Ardèche qu'au niveau national. En 2009, ils étaient 0,9 % à dormir au collège contre 0,4 % au niveau national. Mais, elle a beaucoup diminué depuis 4 ans : 0,5 %, soit 47 internes en 2013-14 et 57 pour l'année 2014-15, soit un tiers des capacités d'accueil (180 places). **Cette faible proportion nécessite de repenser l'offre départementale** (située au centre et surtout au sud Ardèche) **et l'accompagnement de ces élèves.**

La décision de reconstruire le **collège de Saint-Cirgues-en-Montagne** illustre la volonté départementale de soutenir les internats qui ont, à la fois, un rôle éducatif, social et en termes d'aménagement du territoire. 30 places d'internat ont été créées afin de tenir compte de la problématique des transports, des conditions climatiques et de répondre aux besoins liés à la présence d'une section sportive "course d'orientation". Pour la première fois, dans le nouveau collège, les jeunes quittent les locaux d'enseignement comme leurs camarades demi-pensionnaires et rejoignent le soir "la maison des internes", où sont prévus une salle à manger spécifique, leur foyer et leurs chambres. Après une seule année de fonctionnement, il est difficile de mesurer l'attractivité de cet équipement mais les effectifs sont malheureusement en baisse, 6 élèves attendus à la rentrée 2015.

Toutefois, d'une manière générale, les établissements sont démunis pour accueillir des élèves en difficultés sociales et scolaires et doivent limiter leur taux d'élèves internes. En effet, offrir un accueil jour et nuit de qualité nécessite un encadrement supplémentaire. En outre, le Département n'a pas la volonté d'accueillir des élèves des départements voisins en se substituant aux collectivités qui ont fait le choix de fermer leurs internats.

Cinq internats accueillent des internes en s'appuyant sur un projet pédagogique spécifique lié à une activité sportive :

- Vals-les-Bains - section sportive football,
- Saint-Cirgues-en-Montagne - section sportive course d'orientation,
- Vallon-Pont-d'Arc - section jeune sapeur pompier et section sportive spéléologie,
- Montpezat-sous-Bauzon - section cyclisme,
- Saint-Sauveur-de-Montagut - section kayak.

Programme « cartable allégé »

Suite aux actions nationales sur le poids des cartables et pour répondre à une demande des fédérations de parents d'élèves, une expérimentation a été engagée en 2007-2008 sur 5 collèges. Elle consistait à fournir un second jeu de livres aux 6^e, à raison d'un livre pour deux élèves, dans 4 matières choisies par les établissements.

Ce programme a été étendu à partir de 2008/2009 à tous les élèves de 6^e. Néanmoins, ce programme, auquel était consacré un crédit annuel de 30 000 €, **va être abandonné** avec l'arrivée de nouveaux outils et de ressources numériques.

À retenir

Le bilan du soutien aux internats, qui se vident, est décevant. Le second jeu de livres qui reste au collège pour alléger le cartable des 6^e va se dématérialiser dans l'avenir, avec l'arrivée des ressources numériques. La volonté d'ouvrir les jeunes au monde s'est traduite par des moyens accrus pour faciliter la pratique sportive, les sorties patrimoine, l'éducation artistique et culturelle. Ainsi, le dispositif « collège au cinéma » concerne désormais près d'un élève sur deux.



LES AGENTS DES COLLÈGES

Intégration des personnels techniciens, ouvriers et de services dans les effectifs départementaux

Les nouvelles missions transférées par la loi du 13 août 2004 sont organisées dans le cadre d'un **partage de responsabilités entre les établissements publics locaux d'enseignement (EPLE) et la collectivité**. Les modalités d'exercice ont été arrêtées par convention, renouvelée en 2012 au terme d'un travail partenarial avec des représentants de chefs d'établissement et des gestionnaires.

Cette organisation, définie de manière très générale dans la convention cadre, a évolué au fil du temps pour confier davantage de responsabilités aux agents départementaux. Les chefs de cuisine gèrent en étroite collaboration la mission restauration et assurent l'encadrement fonctionnel des agents. Ces évolutions ont été rendues possibles grâce aux formations dispensées et au dialogue établi avec les gestionnaires.

De la même façon, sur l'entretien général, avec l'accord des établissements, de nouvelles responsabilités concernant l'organisation du travail et l'encadrement de proximité ont été confiées aux agents de maîtrise.

En 2009, le nombre d'agents techniques départementaux était de 192. Fin 2014, **le nombre de titulaires est de 198** intégrant deux nouveaux postes liés à l'ouverture du nouveau collège de Saint-Cirgues-en-Montagne et ceux liés à la création d'un service de restauration à Cruas sous forme de cuisine satellite livrée par la cuisine centrale de Privas.

Les besoins d'agents contractuels pour les remplacements ont été contenus grâce à la mise en œuvre de règles communiquées aux établissements : délai de carence d'une semaine, remplacement immédiat des cuisiniers, pas de remplacement pendant les vacances pour les contrats de courte durée mais prise en compte des demandes des établissements reconnus en tension compte tenu de leurs effectifs, des particularités de l'établissement ou des problèmes de santé du personnel ou avec internat.

Masse salariale	2009	2014	Augmentation	Prévisionnel 2015
Titulaires	5 435 000 €	5 898 000 €	8,52 %	6 080 000 €
Non titulaires	712 000 €	768 000 €	7,87 %	780 000 €

On trouve en moyenne en 2008, 35 bénéficiaires de **contrats aidés** sur les missions d'entretien et de restauration dans les collèges. En 2009 et 2010, deux apprentis ont également été recrutés pour préparer un CAP de cuisinier. En 2015, à la trentaine de CUI-CAE s'ajoutent une douzaine de jeunes en **emploi d'avenir** dans le domaine de la cuisine, l'entretien des locaux et la maintenance des bâtiments. Ces différents dispositifs ont pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des publics concernés.

L'augmentation du nombre de personnes recrutées en contrat aidé a permis au Département d'accroître son rôle d'employeur en matière d'insertion professionnelle, de valoriser le savoir-faire des tuteurs, tout en renforçant les équipes de restauration, maintenance ou entretien au sein des collèges.

Ces agents ont été intégrés chaque fois que possible aux formations prévues pour les titulaires ; ils ont également suivi des stages de formation en lien avec leur projet professionnel.



La reprise en gestion par le Département des contrats uniques d'insertion ayant des missions d'entretien et de restauration dans les collèges a été votée au BP 2014 sur une reprise progressive des contrats et totale à compter de la rentrée scolaire. En année pleine sur 2015, cela concerne un budget de 320 000 €, remboursés entre 80 et 95 % par l'Etat selon la situation de l'agent. Entre 2008 et 2015, 11 personnes en contrats d'insertion et un apprenti ont été recrutés sur des postes permanents.

Amélioration des conditions de travail

Le niveau de formation et le suivi médical et social sont identiques à ceux des autres personnels départementaux. Les remplacements sont organisés de manière plus rapide, de façon à ne pas pénaliser le fonctionnement des établissements et à préserver la santé des personnels.

Les conclusions de l'étude sur la restauration, conduite en 2008-2009, ont débouché sur des préconisations en termes de fonctionnement et d'organisation du travail et sur la formalisation d'un plan de formation ambitieux.

L'étude sur le nettoyage des locaux, menée en 2009-2010, préconisait une meilleure utilisation des matériels, la prise en compte du travail des agents au niveau de l'aménagement des locaux et des choix architecturaux (surfaces vitrées, murs poreux...) et la mise en place de formations adaptées de tous les agents affectés aux opérations d'entretien général. Elles se sont déroulées de juin 2012 à juillet 2014.

La formation

Le tableau ci-dessous retrace le nombre de formations collectives suivies par les agents.

Bilans formations agents départementaux

	Nombre de sessions de formation réalisées	Nombre d'agents ayant réalisé des formations
2008	17	219
2009	30	191
2010	10	221
2011	5	141
2012	14	168
2013	16	231
2014	19	282
2015 en cours	4	56



Les actions de formation ont porté essentiellement sur :

- les méthodes d'hygiène alimentaire (HACCP et plan de maitrise sanitaire) et les postures de travail,
- les techniques de nettoyage des locaux,
- la formation des seconds de cuisine et le perfectionnement des chefs de cuisine avec la mise en place d'ateliers culinaires.

La professionnalisation des agents s'est traduite par la réussite à des concours et examens professionnels valorisée par la nomination de 6 agents de maîtrise et 36 adjoints techniques de 1^{ère} classe sur la durée du schéma.

À retenir

Depuis 10 ans, les agents chargés de la restauration et de l'entretien des collèges sont employés par le Département. Leurs conditions et méthodes de travail ont été harmonisées. Les formations dispensées, l'adoption d'un référentiel commun et la mise en réseau professionnel y ont contribué, tout en permettant une valorisation des métiers concernés. Les agents de maîtrise et chefs de cuisine ont davantage de responsabilité. Les locaux ont été aménagés et équipés de manière plus fonctionnelle.



@ Matthieu Dupont



FAVORISER UNE DEMARCHE ECO-CITOYENNE

Encourager les économies d'énergie

Le schéma des collèges prévoyait d'encourager les économies d'énergie et le développement durable dans les collèges. L'auto-évaluation réalisée en 2014 par les établissements scolaires a permis d'établir le niveau atteint en matière **d'économies d'énergie et de préservation de l'environnement**. Si 61 % des collèges sensibilisent l'ensemble des personnels aux économies d'énergie, seuls 35 % ont étendu cette sensibilisation à l'attention des élèves. 35 % sont attentifs à réduire la consommation de fluides

Un intéressement aux économies d'énergie

Un calcul basé sur **l'analyse des consommations de fluides en fonction des conditions météo** de l'année écoulée (DJU)¹⁰ est en place depuis 2010. Cette analyse conditionne le montant de la dotation de viabilisation des établissements et une part d'intéressement.

Programme 2008-2015 de remplacement des menuiseries

Hors l'opération exceptionnelle de Vals-les-Bains en 2013, 74 000 € par an et 37 000 €/établissement ont été consacrés en moyenne aux changements de menuiseries générateurs d'économies d'énergie. Concernant Vals-les-Bains, une opération a consisté à rénover la demi-pension, mettre en accessibilité le collège et isoler thermiquement l'ensemble des façades. La partie "amélioration thermique" représente environ 700 000 € de travaux (isolation des façades et remplacement des fenêtres).

Éclairage

Les ampoules à incandescence ont été totalement supprimées conformément aux obligations réglementaires. 43 % des collèges disposent **d'éclairages à faible consommation**. Dans les travaux de rénovation ou de restructuration, **des systèmes de détection de présence** dans les lieux de circulation et les sanitaires sont installés.

Utilisation de procédés écologiques dans les travaux de construction et de restructuration

A Saint-Cirgues-en-Montagne, un groupe scolaire à énergie positive a été construit à 1 000 m d'altitude et est labellisable haute qualité environnementale (HQE).

Système de chauffage

- Collège Roqua à Aubenas : installation de 130 m² de membranes photovoltaïques intégrées à l'étanchéité et chaudière bois.
- Collège Léonce-Vieljeux aux Vans : installation d'une chaufferie bois.
- Collège de La Lombardière à Annonay : installation de 40 m² de panneaux solaires (eau chaude).
- Collège Marie-Curie à Tournon-sur-Rhône : installation d'une chaudière gaz à condensation.
- Collège de l'Éyrieux à Saint-Sauveur-de-Montagut : installation de chaudières gaz à condensation pour les logements de fonction dans le cadre de leur restructuration.

¹⁰ Les degrés jour unifiés (DJU) permettent de réaliser des estimations de consommations d'énergie thermique en proportion de la rigueur de l'hiver ou de la chaleur de l'été.



Apporter une réponse à la problématique des déchets

La progression des dépenses des collèges est liée à l'augmentation des quantités de déchets produits en cuisine ou dans les services administratifs. La volonté de réduire ces déchets et d'améliorer leur gestion a conduit le Département à réaliser en 2007 une étude pour établir un diagnostic et engager un plan d'actions.

La mise en œuvre du plan déchets dans les collèges prévoyait d'instaurer une fonction de **responsable environnement et d'éco-délégué** dans chaque établissement, ayant pour mission d'initier, de relayer et de soutenir les actions. Le lancement de cette démarche devait être accompagné durant 4 à 6 mois.

Son bilan est en deçà des objectifs de la collectivité pour plusieurs raisons :

- l'accompagnement s'est avéré insuffisant pour avancer dans la mise en œuvre des actions,
- l'avancée des projets dépend des décisions des collectivités locales compétentes en matière de collecte et traitement des ordures ménagères.

Néanmoins, voici l'état des lieux de ce qui a été fait sur les 7 points du plan déchets.

Limiter la production de déchets

Sur 88 % des chaînes de sels gérées par le Département, les collèges¹¹, avec l'appui des diététiciennes, **sensibilisent les élèves pour éviter le gaspillage** (pain, fromage, fruit...). 78 % des établissements assurent que cette politique de lutte contre le gaspillage alimentaire est effective et qu'ils la mettent en œuvre de manière trimestrielle (68 %), annuelle (23 %) ou mensuelle (9 %). Le personnel de service de 61 % des collèges s'inscrit dans cette démarche de réduction des déchets.

Prévenir la production de déchets

En modifiant les pratiques **d'impression, de reprographie et les procédures d'achat**.
Actions de sensibilisation à conduire.

Collecter les déchets (papier, emballages, piles, déchets infirmerie)

En 2014, le tri des déchets est organisé dans 48 % des collèges. Certains établissements se sont engagés dans le **tri sélectif du papier** dans les salles de classe (La Voulte-sur-Rhône, Tournon-sur-Rhône, Saint-Cirgues en Montagne).

Déposer en déchetterie les gros cartons, encombrants, déchets verts (ou compostage)

Pour les gros cartons et les encombrants, les établissements qui possèdent un véhicule déposent ces cartons dans les déchetteries. Certains **circuits de collecte** sont organisés directement dans les établissements qui ont bénéficié de containers supplémentaires.

Plusieurs établissements pratiquent le **compostage des déchets verts sur place**. C'est le cas des collèges de Jastres (Aubenas), du Pouzin et de La Voulte-sur-Rhône. Le compostage des collèges des Perrières (Annonay) et de Saint-Péray est assuré par les SEGPA. Quatre collèges utilisent des composteurs pour les bio-déchets. **Les déplacements en déchetterie** ont été facilités par la mise à disposition par le Département de cinq véhicules destinés à la réforme. L'entretien d'un véhicule supplémentaire est assuré par le service garage du Département.

¹¹ 21 sur 24 (hors 2 cités scolaires -Largentière et Le Cheylard- gérées par la Région



Réduire le gisement des déchets toxiques et les huiles alimentaires

Les huiles de cuisson sont collectées et recyclées dans tous les établissements (obligation légale). De plus, les fritures sont moins nombreuses au regard des préconisations des diététiciennes et du plan alimentaire.

78 % des collèges **limitent l'usage des produits de nettoyage toxiques**. Des formations ont été organisées afin de réduire l'usage des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts et de sensibiliser aux précautions à prendre dans leur utilisation.

Organiser le déstockage des ordinateurs

Les établissements sont incités à **redéployer les ordinateurs** et à mettre en déchetterie les plus anciens. Une majorité de postes très anciens (1997 à 1999) a été portée à la déchetterie. Les collèges sont invités à se séparer de leurs vieilles machines lorsqu'ils réceptionnent les nouvelles.

Les cahiers des charges des marchés publics n'ont pas encore été adaptés aux nouvelles obligations issues de la directive européenne (reprise - recyclage des matériels obsolètes).

Collecter les déchets organiques de la cantine

L'enjeu est de limiter les quantités de déchets résiduels et de valoriser certains types de déchets localement. En effet, les différentes études nationales rapportent que 30 à 40 % de la quantité des produits du repas finissent à la poubelle. Le gaspillage alimentaire en restauration collective représente 140g/repas/personne d'après l'ADEME¹². On peut recycler et valoriser ces déchets alimentaires, qui sont organiques et fermentescibles, soit sous forme d'énergie produite (méthanisation), soit de matière (fertilisants agricoles bio).

L'expérience-pilote la plus avancée est celle du collège de Vallon-Pont-d'Arc qui, avec le concours du SICTOBA, organise **la pré-collecte des restes de repas** (environ 50 kg/jour, soit 5 tonnes par an) et en assure **le compostage**.

Une expérimentation de pesée s'est déroulée en 2013/2014 au collège de Montpezat, permettant une prise de conscience du gaspillage alimentaire évalué à 95 gramme par repas en moyenne.

Des tables de tri des déchets à la cantine sont de plus en plus utilisées, financées en partie sur les ressources du fonds commun des services d'hébergement (FCSH). Les plus gros établissements s'orientent vers l'acquisition de table de tri avec pesée des déchets incorporée. Cela permet une évaluation quotidienne du gaspillage alimentaire, de valoriser concrètement la politique départementale de réduction des déchets de cantine et d'éviter aux établissements les plus gros producteurs de déchets de payer la taxe de collecte et traitement des déchets, s'ils respectent leur quota de déchets organiques, déterminé en fonction de leurs effectifs.

Restauration de qualité et santé des élèves

Les actions en faveur d'une restauration de qualité, favorisant les filières courtes d'approvisionnement alimentaire, les produits frais ou biologiques, le respect de l'environnement sont indiquées dans les orientations précédentes (cf. pages 7-8).

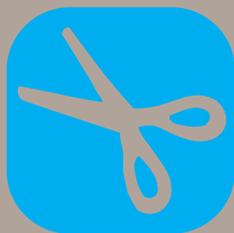


Développement durable et transports scolaires

Cette dimension a été intégrée depuis 2010 dans le cadre des consultations lancées pour le renouvellement des marchés et délégations de services publics. Les engagements des transporteurs sont les suivantes : véhicules neufs, véhicules utilisant la norme antipollution Euro 6, mise en place de dépôts de proximité et/ou certifiés ISO 14001, formation à l'éco-conduite, tri sélectif des déchets, prise en compte du handicap (bandes jaunes, girouettes, véhicules pré-équipés pour les personnes à mobilité réduite...). Dans le cadre du choix des entreprises, 5 % de la note finale concerne les **critères environnementaux**.

À retenir

Les objectifs du programme ambitieux de réduction des déchets n'ont pas tous été atteints, faute d'accompagnement suffisant et d'une gestion homogène de la collecte et du traitement des ordures ménagères. Néanmoins, le Département a accompagné les initiatives d'un certain nombre d'établissements. Des économies d'énergie ont pu être réalisées grâce au remplacement des menuiseries et au changement de systèmes de chauffage, notamment. Le choix des entreprises chargées des transports scolaires intègre depuis 2010 des critères environnementaux.



UN PROGRAMME VOLONTAIRE D'INVESTISSEMENT

Dans le cadre du schéma, l'Etat et le Département avaient défini la taille optimale d'un collège selon des critères de proximité, qualité et choix de l'offre de formation. Celle-ci était estimée à 600 élèves. Néanmoins, le contexte démographique n'a pas permis de l'appliquer, aucun nouveau collège n'ayant été créé depuis 2009.

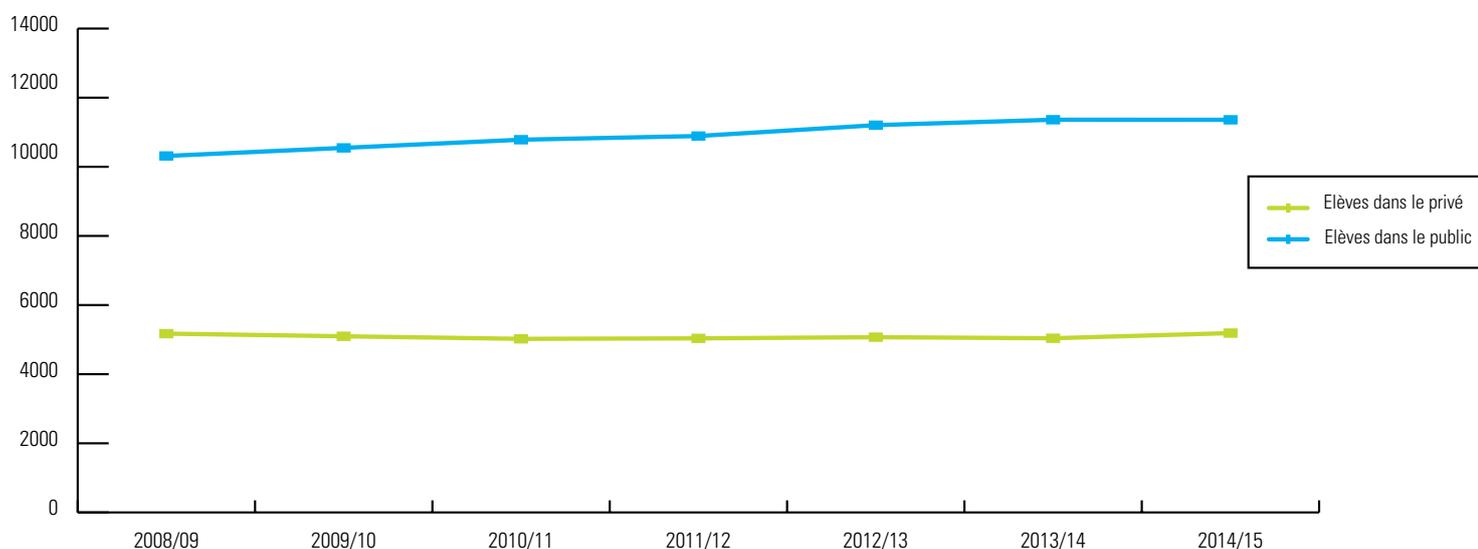
C'est cependant l'idée qui a prévalu dans la décision de créer un nouveau collège à l'est d'Annonay avec le soutien de l'Education nationale, afin de ne pas créer un établissement de plus de 1 000 élèves.

Prendre en compte l'évolution démographique

Après une progression de 1 000 élèves entre 2008 et 2013, les effectifs du public se stabilisent en 2014-2015 alors que les effectifs du privé augmentent. Les effectifs des collèges privés sont beaucoup plus stables depuis 2008/2009.

	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2014/2015
Nombre d'élèves du public	10 314	10 548	10 784	10 891	11 205	11 362	11 360
Nombre d'élèves du privé	5 173	5 096	5 022	5 036	5 070	5 039	5 188

Comparaison collèges publics et privés 2008-2015





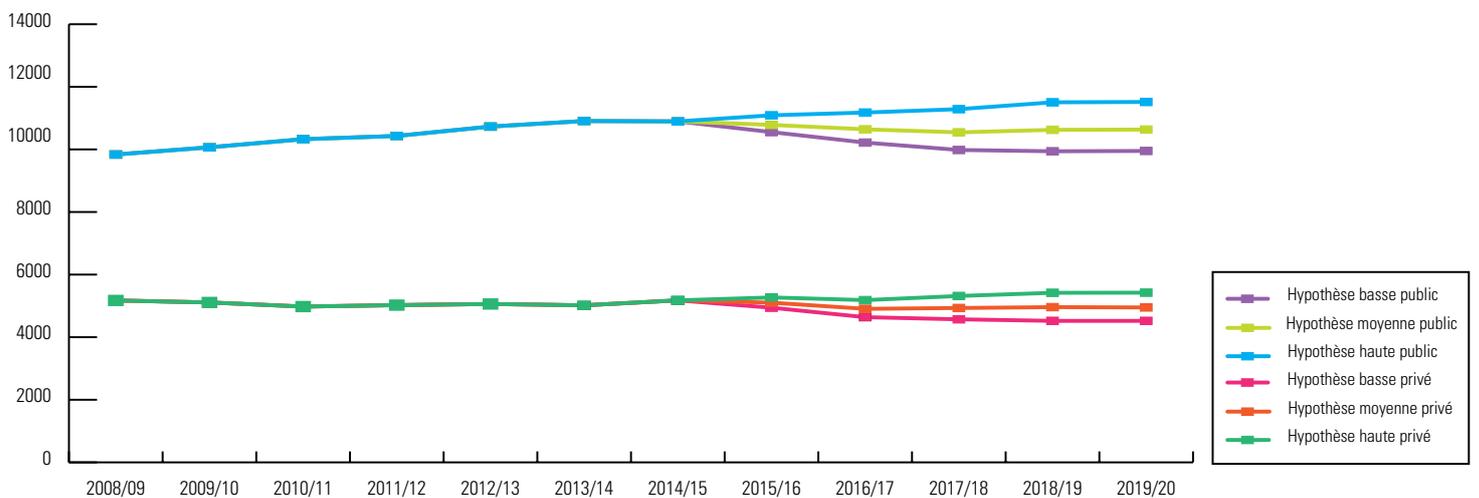
Le Département a mis en place des outils d'observations à partir des effectifs du primaire pour essayer d'anticiper les difficultés des établissements les plus saturés. Ce critère est aussi pris en compte dans le cadre de l'élaboration et la mise à jour du programme pluriannuel d'investissement.

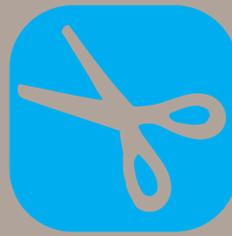
L'évolution démographique du secteur d'Annonay a conduit à la restructuration-extension du collège de la Lombardière, puis à la restructuration du collège des Perrières. La création d'un nouveau collège est envisagée à l'est d'Annonay.

De même, ce critère a justifié la reconstruction extension du collège de Vallon-Pont d'Arc.

Ce tableau montre l'évolution projetée des effectifs des collèges, à partir de l'observation sur les effectifs du primaire. Les projections ne prennent pas en compte les classes spécialisées (ULIS et SEGPA).

	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20
Hyp haute public	9837	10067	10327	10430	10730	10908	10895	11090	11178	11286	11505	11516
Hyp moy public	9837	10067	10327	10430	10730	10908	10895	10783	10642	10545	10625	10634
Hyp basse public	9837	10067	10327	10430	10730	10908	10895	10553	10218	9982	9940	9951
Hyp hte privé	5173	5109	4978	5024	5060	5018	5176	5270	5184	5316	5418	5422
Hyp moy privé	5173	5109	4978	5024	5060	5018	5176	5103	4906	4932	4960	4950
Hyp basse privé	5173	5109	4978	5024	5060	5018	5176	4942	4639	4571	4521	4521





Aménager le territoire avec l'adaptation des secteurs scolaires, l'adoption du plan de transports et la mise en place de la tarification unique. La sectorisation :

ardèche
LE DEPARTEMENT

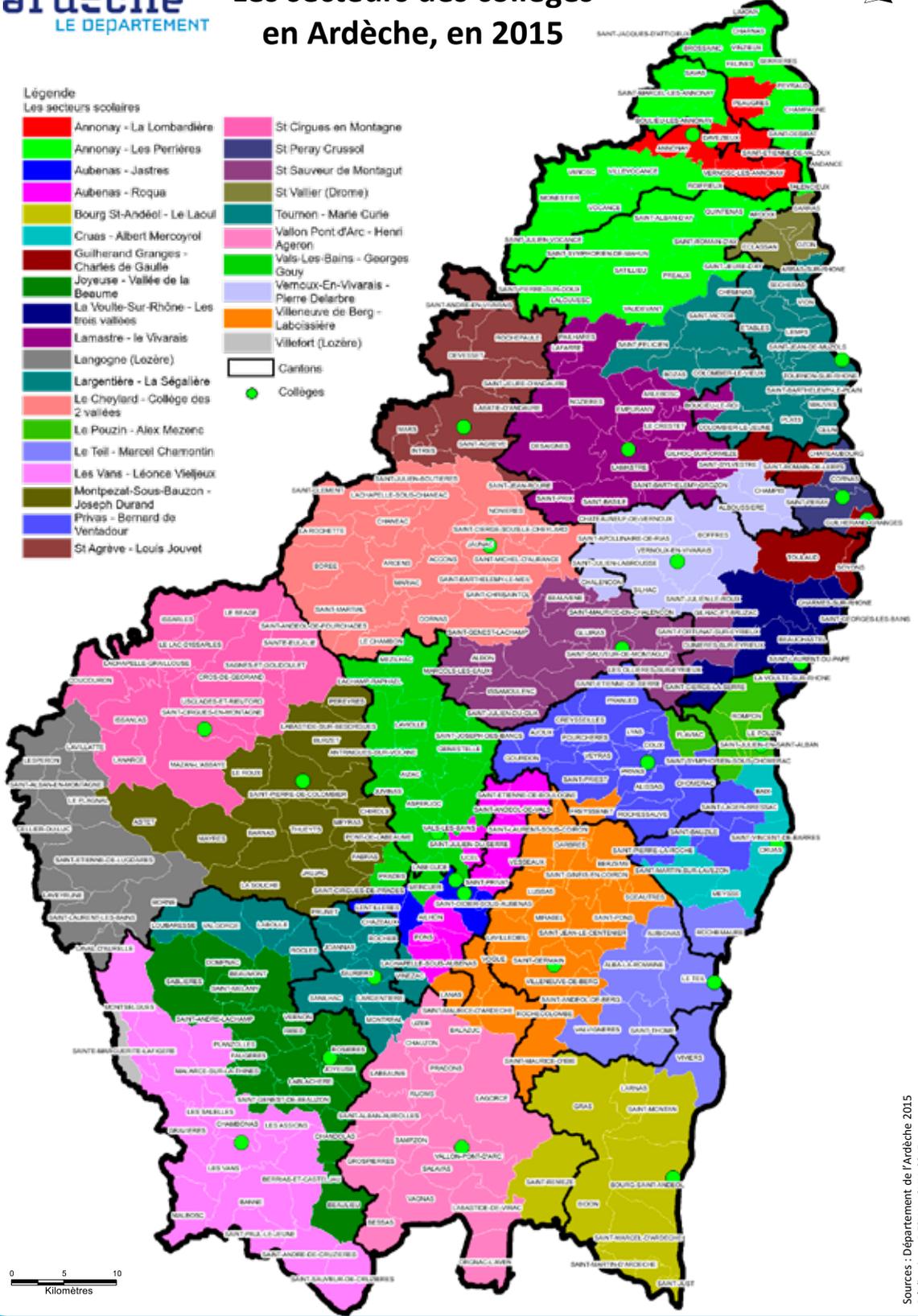
Les secteurs des collèges en Ardèche, en 2015



Légende

Les secteurs scolaires

- | | | | |
|--|---|--|---------------------------------------|
| | Annonay - La Lombardière | | St Cirgues-en Montagne |
| | Annonay - Les Perrières | | St Peray Crussol |
| | Aubenas - Jastres | | St Sauveur de Montagny |
| | Aubenas - Roques | | St Vallier (Drome) |
| | Bourg-St-Andéol - Le Lacoul | | Tournon - Marie Curie |
| | Cruas - Albert Mercuroyl | | Vallon Pont-d'Arc - Henri Ageron |
| | Guilhaud Granges - Charles de Gaulle | | Vals-Les-Bains - Georges Gouy |
| | Joyeuse - Vallée de la Beaume | | Vernoux-En-Vivarois - Pierre Delarbre |
| | La Youlle-Sur-Rhône - Les Trois vallées | | Villeeneuve de Berg - Labcassière |
| | Lamastre - le Vivarais | | Villefort (Lozère) |
| | Langogne (Lozère) | | Cantons |
| | Largentière - La Ségalère | | Collèges |
| | Le Cheylard - Collège des 2 vallées | | |
| | Le Pouzin - Alex Meziens | | |
| | Le Teil - Marcel Chamontin | | |
| | Les Vans - Léonce Vieilleux | | |
| | Montpezat-Sous-Bauzon - Joseph Durand | | |
| | Privas - Bernard de Ventadour | | |
| | St Agrève - Louis Jouve | | |



Sources : Département de l'Ardèche 2015
Réalisation : DESVA - SIVA 2015



La première étape de la disparition progressive de la carte scolaire, telle qu'on l'a connue depuis 1963, a été engagée dans les collèges et lycées dès la rentrée scolaire 2007. En effet, depuis 2006, la définition des secteurs scolaires relève de la compétence des Départements, qui arrêtent les périmètres de recrutement des collégiens.

Quelques mesures de sectorisation ont été prises pour s'adapter aux besoins des territoires et aux capacités des établissements en vue de :

- **répondre à des besoins urgents** (Serrières et Limony). Le Département de l'Isère ne souhaitant plus accepter les élèves de ces communes, les élèves ont été affectés en 2007/2008 au collège des Perrières à Annonay.
- **équilibrer les effectifs entre établissements.**
 - Dans le cas d'Annonay, il s'agit d'une conjonction de contraintes : progression des effectifs sur Annonay, capacité du collège de la Lombardière limitée à 500 élèves, malgré sa restructuration au regard des contraintes foncières. En accord avec le Département de la Drôme, il a été proposé aux communes de Saint-Désirat, Andance, Champagne, Saint-Etienne-de-Valoux et Peyraud d'accueillir leurs élèves à Saint-Rambert-d'Albon pour désengorger le collège de la Lombardière. Or, les maires et les familles ont fait part de leur attachement à Annonay en termes de bassin de vie, d'organisation professionnelle et associative et ont demandé l'affectation de tous les enfants au collège des Perrières à la rentrée 2011.
 - Entre les 2 collèges d'Aubenas en 2006/2007.
 - Entre les collèges de Cruas et du Pouzin, qui accueillent respectivement les élèves domiciliés sur la commune de Baix sud et nord.
- **faciliter le déplacement des élèves** et respecter l'organisation des transports scolaires : découpage des communes de Rochemaure, Saint-Sauveur-de-Montagut...

Les secteurs existants et les accords bi-départementaux permettent la sectorisation des élèves dans le département voisin. Ainsi l'accord entre la Drôme et l'Ardèche a maintenu l'accueil des élèves drômois aux collèges Marie-Curie de Tournon-sur-Rhône, des Trois Vallées de La Voulte-sur-Rhône et l'accueil des élèves de Sarras, Ozon et Eclassan au collège de Saint-Vallier.

Par contre, lorsque 10 % des effectifs d'un département sont scolarisés dans un autre département que celui de résidence, les textes prévoient une participation du Département d'origine au prorata des dépenses de fonctionnement engagées par le Département d'accueil. C'est pourquoi des conventions sont passées annuellement avec le Gard, le Vaucluse, la Lozère et la Loire.

Le plan de transports

Au regard de la disparition de la carte scolaire, le Département a décidé de rationaliser l'organisation des transports scolaires. **Le plan de transports scolaires adopté en 2010** a permis d'affecter à chaque commune, après concertation des maires et des usagers, un collège public et un collège privé.

Ce plan de transports scolaires a été **appliqué progressivement** : à partir de la rentrée 2010 pour les élèves de 6^e, puis aux 6^e et 5^e à la rentrée 2011, auxquels se sont ajoutés les 4^e à la rentrée 2012. Tous les niveaux sont concernés depuis la rentrée 2013.

Ce plan est régulièrement mis à jour pour tenir compte des demandes d'évolution formulées par les maires.



La tarification unique

Parallèlement, pour respecter le choix des familles et dynamiser le réseau de lignes régulières, le Département a mis en place à partir de juillet 2009 une tarification unique. Elle permet aux collégiens de se déplacer vers l'établissement de leur choix, moyennant la souscription d'un abonnement annuel de 180 €, égal au double de l'abonnement de ceux qui respectent le plan de transports scolaires. Cet abonnement leur permet d'accéder toute l'année à tout le réseau départemental, quels que soient le trajet et l'horaire. Ils bénéficient ainsi de 50 % de réduction sur l'abonnement annuel plein tarif.

La billettique

Avec cet outil, mis en place en 2011, l'accès au transport collectif ardéchois est facilité. Ce système plus moderne permet l'utilisation de supports sans contact et acceptant un grand nombre de gammes tarifaires, y compris combinées avec d'autres réseaux de transports : TER, réseau de transports collectifs du Département de la Drôme, de Valence Romans Déplacements, de Tout'enbus... et, à terme, ceux des principales autorités de transports publics de Rhône-Alpes.

Le support de cette billettique est la carte à puce OÙRA ! mise en place à l'initiative de la Région Rhône-Alpes. En permettant de charger les titres de transport des réseaux rhônalpins équipés en billettique, cette carte facilite ainsi les achats de titres, les déplacements et les correspondances des usagers de différents réseaux de transports rhônalpins.

La mise en place du système billettique en Ardèche concerne l'ensemble des lignes du réseau « Le Sept » ainsi que les doublages scolaires, c'est-à-dire les lignes qui desservent plusieurs établissements scolaires et dont le parcours suit celui des lignes commerciales. 9 000 élèves bénéficient aujourd'hui d'une carte OÙRA !. Cent soixante véhicules sont équipés de ce dispositif.

D'autres améliorations

Inscription et paiement en ligne au transport scolaire depuis la rentrée 2010, plébiscité puisque 85 % des parents d'élèves ont basculé sur ce mode d'inscription.

Information en cas de perturbation :

- envoi de SMS par les transporteurs en cas de perturbation localisée,
- envoi de SMS + mail par le Département en cas de perturbation généralisée ou de grande ampleur.

Sécurité :

- sécurisation des arrêts de cars : appel à projet annuel lancé depuis 2012 en direction des communes et des intercommunalités qui a permis de sécuriser une centaine d'arrêts de cars en 3 ans ;
- 7 contrôleurs sont présents quotidiennement dans les cars ;
- 100 % de cars équipés de ceintures de sécurité à partir de septembre 2015 ;
- toutes les classes de 6^e sont sensibilisées à la sécurité dans les transports au travers des opérations « sortir vite » réalisées en partenariat avec la Prévention routière et les chefs d'établissements ;
- recrutement d'un agent de médiation / sécurité depuis le 1er octobre 2014 pour sensibiliser les collégiens aux règles de sécurité à respecter sur le parcours de l'école.



Le transfert de compétences aux autorités de transport urbain

La création de deux communautés d'agglomération (Privas Centre Ardèche et Annonay Agglomération) ainsi que l'extension du périmètre urbain de Valence sur le périmètre de la communauté de communes Rhône Crussol ont bouleversé les compétences en place.

Les deux agglomérations ont pris de fait la compétence transport au 1^{er} janvier 2015.

Sur leur territoire c'est donc elles qui financent les transports scolaires. Toutefois, pour des raisons de structuration interne, elles ont redélégué cette compétence au Département concernant l'organisation des services, l'inscription des élèves, les contrôles... Désormais, toute demande de modification de service ou d'adaptation de moyens suite à une surcharge doit transiter par elles afin d'être validée. Toutefois, l'expertise technique du Département est systématiquement sollicitée avant toute décision.

Sur le périmètre de Rhône Crussol, Citéa (transport urbain) assure la desserte des communes.

Un accord passé entre le Département et le Syndicat mixte VRD autorise ce dernier à desservir également la commune de Vernoux-en-Vivarais. De ce fait, tous les élèves résidant sur l'une des communes situées dans le périmètre de Rhône Crussol et scolarisés à Vernoux-en-Vivarais, Guilhaud-Granges ou Saint-Péray, Valence, Romans, etc. dépendent désormais de l'autorité de transport urbain qui applique de fait sa propre politique tarifaire et d'offre de transport.

A compter de septembre 2015, une nouvelle commune, Saint-Etienne-de-Fontbellon, va intégrer le périmètre de transport urbain d'Aubenas.

Toutes ces évolutions institutionnelles **remettent en cause les impacts du plan de transports scolaires** dont les deux premiers objectifs étaient de limiter les surcoûts en matière de transport scolaire pour le Département et de répartir équitablement les effectifs entre les différents collèges. En effet, le plan de transport scolaire est aujourd'hui inopérant sur 73 communes du territoire pour lesquelles c'est la politique de l'autorité de transport urbain qui s'applique.

A l'avenir, d'autres territoires réfléchissent à prendre la compétence transport urbain. C'est le cas à court terme de la communauté de communes des gorges de l'Ardèche et à plus long terme de la communauté de communes de l'Hermitage et du Tournonais. **Bientôt, le tiers du territoire ne relèvera plus de la compétence du Département en matière de transports scolaires.**

Les incidences de la loi NOTRe

En application de la loi NOTRe, sont transférées en **2017 du Département à la Région la compétence du transport interurbain de voyageurs et de la compétence transport scolaire**. Le Département conserve la responsabilité d'organiser le transport des élèves handicapés. Par contre, les transports scolaires pourront être redélégués aux Départements.

Au regard des compétences transports exercées sur leur périmètre par les différentes collectivités, une nécessaire concertation devra donc être engagée afin de coordonner les affectations des collégiens qui relèvent de la compétence du département avec l'organisation des transports scolaires.



Définir nos priorités en termes de maintenance lourde et de restructurations

Amélioration qualitative du patrimoine départemental pour améliorer les conditions de vie et de travail des élèves et des personnels

Le PPI 2008/2013

En 2009, un programme pluriannuel d'investissement (PPI 2008/2013) est adopté. Il est élaboré à partir du classement des établissements en fonction de cinq critères :

- l'hygiène, la restauration et l'hébergement,
- l'état du bâti,
- l'adaptation des capacités d'accueil,
- les mises aux normes d'accessibilité,
- la cohérence avec le projet d'établissement (contraintes pédagogiques), et de cinq niveaux d'urgence, du niveau 1 (à reprendre dans son ensemble) au niveau 5 (en bon état).

Au regard de ce classement, **une première tranche de 4 opérations** a été retenue :

- **le collège de Saint-Cirgues-en-Montagne** en raison de son indice d'accessibilité, de l'état global du bâtiment, de sa très forte consommation énergétique et des conditions d'accueil de l'internat,
- **le collège de Vallon-Pont-d'Arc** compte tenu de son indice d'accessibilité et de l'insuffisance des locaux au regard de la montée des effectifs,
- **le collège de Tournon-sur-Rhône** au regard de l'âge des bâtiments, des problèmes d'accessibilité et des consommations énergétiques,
- **le collège des Perrières** à Annonay par rapport aux critères d'hygiène et des problèmes d'accessibilité.

Sont également retenues les mises aux normes des **demi-pensions de Montpezat-sous-Bauzon et Vals-les-Bains** ainsi que l'adoption d'un programme de **mise aux normes d'accessibilité**.

Le bilan établi en reprenant les principaux critères d'intégration dans le PPI permet d'apprécier l'état des différents équipements scolaires ainsi que leur capacité d'accueil en 2008 et 2013. Pour compléter la comparaison, ont été intégrés les collèges Vieljeux (Les Vans), Roqua (Aubenas) et la Lombardière (Annonay) dont les opérations ne figuraient pas dans les tableaux. Par ailleurs, les notes ont été affinées pour faciliter la hiérarchie des priorités.

Globalement, pour les cinq critères retenus, l'état du patrimoine s'est légèrement amélioré, la moyenne globale évoluant de **3,2 à 3,5** ; toutefois, cette moyenne est montée à **3,6** avec l'achèvement de la construction du collège de Saint-Cirgues-en-Montagne.



Synthèse des notations

Etablissement	Commune	HYG/DP/INT		BATI		CAPA ACCUEIL		ACCESS		ENERGIE		MOYENNE	
		2013	2008	2013	2008	R2013	2008	2013	2008	2013	2008	2013	2008
La Lombardière	Annonay	5,0	2,3	5,0	3,0	1,5	1,0	5,0	4,0	3,5	4	4,0	2,86
Les Perrières	Annonay	2,0	2,0	2,2	2,2	3,0	3,0	1,5	1,5	4,5	3,5	2,63	2,44
Jastres	Aubenas	3,7	2,7	4,0	4,0	3,0	4,0	5,0	3,5	5,0	5	4,13	3,84
Roqua	Aubenas	4,3	3,3	5,0	2,3	1,5	1,5	5,0	2,0	3,0	1,5	3,77	2,12
Le Laoul	Bourg-S'-Andéol	4,0	4,0	4,0	4,0	2,5	5,0	5,0	4,0	4,5	4,5	4,00	4,30
A. Mercoyrol	Cruas	4,3	4,3	3,9	3,9	3,0	3,5	5,0	4,5	1,0	2	3,44	3,65
Ch. de Gaulle	Guilhaud	4,0	4,0	4,0	4,0	2,5	3,0	4,5	4,0	3,0	3	3,60	3,60
Vallée de la Beaume	Joyeuse	3,3	3,3	3,0	3,0	3,5	3,5	2,5	2,5	2,5	3	2,97	3,07
Vivaraïs	Lamastre	2,3	2,3	2,0	2,0	3,5	4,5	2,0	2,0	4,0	3	2,77	2,77
J. Durand	Montpezat	5,0	3,4	3,9	2,6	4,0	4,5	5,0	1,0	2,0	2,5	3,97	2,80
A. Mezenc	Le Pouzin	5,0	5,0	5,0	5,0	4,0	3,5	4,5	4,5	3,0	4,5	4,30	4,50
B. de Ventadour	Privas	4,7	4,7	5,0	5,0	2,5	4,0	4,5	4,0	1,0	1	3,53	3,73
L. Juvet	St Agrève	4,3	4,3	1,5	1,5	4,5	5,0	4,0	4,0	3,5	3	3,56	3,57
Montagne Ardéchoise	St Cirgues	1,2	1,6	1,0	1,0	4,0	5,0	1,0	1,0	2,5	2	1,94	2,12
Crussol	St Péray	5,0	5,0	5,0	5,0	2,0	3,5	4,0	4,0	2,0	2	3,60	3,90
L'Eyrieux	St Sauveur	3,4	3,8	3,0	3,0	5,0	5,0	4,0	4,0	5,0	5	4,09	4,16
M. Chamontin	Le Teil	4,3	4,0	4,0	4,0	4,5	4,0	5,0	4,0	3,5	3	4,27	3,80
Marie Curie	Tournon	4,3	4,3	2,2	2,2	3,0	2,5	4,5	3,5	3,0	2,5	3,4	3,01
H. Ageron	Vallon	3,4	3,0	3,0	3,0	1,0	1,0	1,5	1,5	3,5	3	2,48	2,30
G. Gouy	Vals-les-Bains	4,6	3,0	4,0	3,1	2,5	2,0	5,0	4,0	2,0	2,5	3,62	2,92
L. Vieljeux	Les Vans	5,0	1,7	5,0	1,0	2,0	4,0	5,0	1,0	3,5	3	4,10	2,14
P. Delarbre	Vernoux	4,0	4,0	1,5	1,5	3,5	4,0	4,5	4,5	4,5	4,5	3,60	3,70
La Boissière	Villeneuve	4,2	2,6	4,3	3,1	2,5	4,0	5,0	3,5	1,0	1,5	3,40	2,94
Les 3 vallées	La Voulte	3,7	4,3	2,2	2,2	4,0	4,0	2,0	2,0	2,5	3	2,88	3,10
	Total	95,1	83,0	83,7	71,6	73,0	85,0	95,0	74,5	73,5	72,5	84,1	77,3
	Moyenne	4,0	3,5	3,5	3,0	3,0	3,5	4,0	3,1	3,1	3,0	3,5	3,2



Objectif : restructurer 1 collège par an

En 2008, 6 collèges concernés :

- extension et création d'une demi-pension à Cruas,
- lancement de la reconstruction du collège des Vans,
- lancement de la reconstruction-extension du collège Roqua (Aubenas),
- réalisation 2^e tranche de la demi-pension du collège de Vallon Pont-d'Arc,
- restructuration des locaux de la SEGPA¹⁴ au collège des Perrières (Annonay).

En 2009, 3 collèges :

- poursuite des opérations des Vans et Roqua,
- lancement projet La Lombardière (Annonay).

En 2010, 4 collèges :

- achèvement de la reconstruction du collège des Vans,
- achèvement de la restructuration du collège Roqua,
- achèvement de la restructuration du collège de La Lombardière,
- travaux de mise en conformité et accessibilité collège de Tournon.

En 2011, 5 collèges :

- concours pour le choix de la maîtrise d'œuvre du collège de Saint-Cirgues-en-Montagne,
- mise aux normes de la demi-pension et travaux d'accessibilité des collèges de Montpezat et Villeneuve-de-Berg, avec pour ce dernier l'agrandissement du secteur sciences et technologie,
- construction de vestiaires au collège de Privas,
- réhabilitation de logements et extension de locaux administratifs au collège de Largentière.

En 2012, 3 collèges :

- engagement des travaux à Saint-Cirgues-en-Montagne,
- travaux de mise aux normes de la demi-pension du collège de Vals-les-Bains,
- réfection des logements de fonction du collège de Saint-Sauveur-de-Montagut.

En 2013, 3 collèges :

- poursuite des travaux à Saint-Cirgues-en-Montagne,
- travaux de mise en conformité, accessibilité et réfection de façades à Vals-les-Bains,
- concours de maîtrise d'œuvre pour le collège de Vallon.

En résumé, pour de **meilleures conditions d'hygiène, de restauration et d'hébergement**, 3,2 M€ ont été investis de 2008 à 2013. Ces opérations ont été réalisées dans le cadre de projet de reconstruction, de restructuration ou ont fait l'objet d'opérations spécifiques. Pour des travaux de restructuration ou d'aménagement améliorant l'état du bâti, 21,7 M€ ont été investis.

Concernant **l'accessibilité**, la collectivité a investi pour tenir compte des contraintes réglementaires et apporter une réponse au handicap de certains collégiens ardéchois. Des travaux ont été réalisés dans tous les collèges, sauf à Vallon (en cours de reconstruction) et Les Perrières.

La progression significative de la note moyenne de ce critère (de 3,1 en 2008 à 4 en 2013) confirme que les efforts en matière d'accessibilité ont porté leurs fruits.



Malgré les travaux réalisés dans les collèges de Tournon, Montpezat, Vals-les-Bains, Lamastre et Saint-Agrève, la moyenne globale concernant la **performance énergétique** reste quasiment stable. La consommation électrique progresse en lien avec le développement des équipements informatiques. La consommation énergétique liée au chauffage diminue en Kwh/m² mais la superficie globale chauffée a augmenté de 1,73 %.

Cf. aussi p. 22 (démarche éco-citoyenne)

A l'issue du PPI 2008-2013, un **constat patrimonial** a été réalisé, analysant prioritairement trois paramètres : hygiène, capacités d'accueil et accessibilité. En effet, l'état du bâti et le niveau de performance énergétique ne sont pas des critères qui remettent en question, dans l'immédiat, l'accueil des collégiens dans les établissements.

Les deux collèges les moins bien « notés » sont ceux de Vallon-Pont d'Arc (2,48) et des Perrières à Annonay (2,63). Ils apparaissent comme les plus urgents à traiter, soit par une opération lourde (construction réhabilitation), soit par une opération consistant à améliorer leurs caractéristiques. Ils sont donc prioritaires devant Lamastre (2,77), La Voulte (2,88) et Joyeuse (2,97 en intégrant les bâtiments démontables ou 2,57 sans eux).

LE PPI 2014/2019

Les opérations inscrites dans la première tranche de ce PPI mobilisent en grande partie les enveloppes d'investissement :

- **plan de câblage** : 600 000 € en 2014 et autant en 2015 sur un budget global (2013-2015) de 1,7 M€ (cf. page 11),
- achèvement Vals-les-Bains (0,15 M€ en 2014),
- restructuration du 3^e étage du collège de Vernoux (0,8 M€ en 2014, 0,1 M€ en 2015),
- achèvement du collège de Saint-Cirgues-en-Montagne (4,3 M€ en 2014, 0,33 M€ en 2015). Réalisation d'un bâtiment à énergie positive de très haute qualité environnementale. Ce projet novateur de création d'un groupe scolaire regroupant une école publique et un collège aura coûté 9,5 M € dont 1,2 M pris en charge par la commune,
- **construction du nouveau collège de Vallon-Pont-d'Arc** (1,1 M€ en 2014, 5,7 M€ en 2015, 3,1 M€ en 2016).

Quant à l'opération des Perrières, elle représentera un investissement de 17,5 M€. Compte tenu de la progression des effectifs sur Annonay, l'Assemblée départementale a décidé de re-dimensionner ce collège à 700 élèves, qui accueille actuellement 800 collégiens auxquels d'ajoute la SEGPA¹³ de 60 élèves. Néanmoins, à titre provisoire, sa capacité d'accueil de 900 élèves sera conservée

L'Assemblée départementale a approuvé lors du vote du budget primitif 2014 une nouvelle tranche de PPI 2014-2019. Cette planification de 65,1 M€, dont 52,9 M€ d'opérations lourdes comprend les opérations suivantes :

- **la restructuration complète du collège des Perrières à Annonay** : concours et études en 2014-2015 et travaux de 2016 à 2019 ;
- **la restructuration complète du collège de La Voulte** : concours et études en 2016, travaux de 2017 à 2019 ;
- **la reconstruction du collège de Joyeuse** : concours et études en 2017, travaux à partir de 2018 ;
- **la restructuration partielle du collège de Lamastre** (demi-pension et accessibilité) : travaux en 2016-2017 ;
- **le lancement de l'étude en vue de la construction d'un nouveau collège à l'est d'Annonay**, justifiée par l'augmentation des effectifs sur les cantons d'Annonay et de Sarras.

¹³ Section d'enseignement général et professionnel adapté



Opérations intermédiaires

Un certain nombre d'opérations, qualifiées d'intermédiaires, ont été recesées. Bien que moins importantes que les restructurations, elles ne peuvent être engagées sur le programme récurrent de maintenance programmable. Elles nécessitent la création et la validation d'opérations identifiées. Ainsi, en fonction de ses disponibilités financières, l'Assemblée départementale pourra décider d'intercaler des opérations intermédiaires entre les opérations plus lourdes, tout en respectant l'ordre du PPI. La restructuration de la demi-pension du collège Jastres à Aubenas est inscrite dans ce programme.

Lancement d'une recherche action sur le collège du 21^e siècle.

En juin 2014, l'Assemblée départementale a décidé de lancer une démarche prospective et participative intitulée "Collège du 21^e siècle" afin de travailler sur le collège de demain. Il s'agit de réfléchir, avec tous les partenaires et les membres de la communauté éducative, aux moyens de faire évoluer les architectures et les organisations éducatives en explorant diverses idées :

- **le collège pour tous et pour chacun** : le collège pour tous peut laisser place à un collège capable de tendre la main à tout moment à chaque élève ;
- **le collège comme lieu évolutif** : avec des espaces susceptibles d'évoluer en fonction des pratiques pédagogiques, afin de favoriser le travail partagé ;
- **le collège avec une ouverture maîtrisée sur l'extérieur** : susceptible d'accueillir d'autres personnes que les élèves, notamment les publics qui relèvent de la compétence du Département pour mutualiser les locaux et les équipements, en dehors des heures scolaires ;
- **le collège, comme un lieu de flux pour favoriser les échanges** entre les adultes et les élèves et faciliter l'autonomie, la prise de responsabilité, la citoyenneté, avec des espaces de pause et de détente, en pensant les locaux pour faciliter la surveillance naturelle.

Ce travail expérimental confié à la SCOP (société coopérative et participative) Oxalis a été conduit dans les établissements de Joyeuse et La Voulte-sur-Rhône dont la reconstruction et la restructuration sont programmées dans la nouvelle tranche de PPI 2014-2019.

Après une pré-visite de chaque collège, ce travail a donné lieu à deux phases d'immersion : organisation d'une série de rencontres, entretien en groupes informels avec les professeurs, parents d'élèves, élèves, personnels, direction et partenaires extérieurs. La technique du photolangage a été utilisée pour permettre à tous de s'exprimer et d'illustrer les échanges.

L'ensemble des échanges a été traduit notamment par un plan des usages illustrant toutes les idées de principes architecturaux, de services, de modalités de fonctionnement ou d'échanges dans un collège.

Une deuxième phase est mise en œuvre entre mai et octobre 2015 en creusant la piste d'ouverture par un travail créatif conduit dans le collège de La Voulte, avec la mise en place d'un lieu ouvert partagé avec l'extérieur pour favoriser des usages divers avec les acteurs de la cité.

Le résultat de ce travail a vocation à être exploité lors de l'élaboration des prochains programmes de construction ou de restructuration.

En annexes

- Bilan des opérations d'investissement réalisées
- Plan des usages

Mieux prendre en compte le handicap



La loi sur le handicap du 11 février 2005 prévoyait que les bâtiments départementaux devront être accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) d'ici 2015. Sur la base du diagnostic d'accessibilité réalisé en 2007 sur les 24 collèges départementaux, un important **programme pluriannuel d'accessibilité**, évalué à 8 M€, a été adopté en 2010.

Au regard du programme d'accessibilité mis en œuvre :

- 15 collèges sont considérés comme accessibles (indice supérieur à 75 %),
- 6 sont accessibles pour les personnes accompagnées,
- 3 restent totalement inaccessibles. Il s'agit des collèges pour lesquels des travaux ou une restructuration sont engagés ou programmés (Vallon, Les Perrières, Lamastre).

En 2014, le dispositif de **l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)** a été introduit par la réglementation pour les établissements qui ne respecteraient pas les règles d'accessibilité au 1er janvier 2015. Il s'agit d'un document de programmation pluriannuelle engageant les gestionnaires d'établissements recevant du public à définir les conditions de la mise en accessibilité de leur patrimoine, sur une période de 3 ans renouvelable 1 à 2 fois selon le patrimoine concerné. Les Ad'AP doivent être déposés en préfecture avant le 27 septembre 2015.

Le Département prépare **un Ad'AP spécifique pour l'ensemble des collèges**. Cette planification sera définie sur 6 ans, à partir des diagnostics existants consolidés à l'appui des évolutions de la réglementation. La programmation budgétaire afférente sera proposée au budget primitif 2016. Elle se substituera au volet accessibilité du programme récurrent de maintenance. Les établissements faisant l'objet de restructuration ou reconstruction dans la période considérée seront exclus du dispositif, la mise en accessibilité étant alors traitée dans le cadre de l'opération.

Maintenir un bon niveau de sécurité et de qualité du bâti

Un crédit annuel de 500 000 €, soit 4 M€ au total entre 2008 et 2015, est affecté aux travaux d'entretien et de maintenance courante avec la réalisation d'un programme défini en concertation avec les établissements.

Suivant leur nature, la réalisation de ces travaux est confiée soit aux établissements, soit suivie directement par les services départementaux. La direction patrimoine immobilier et moyens a été réorganisée en 2014 pour pouvoir s'impliquer plus fortement auprès des établissements et suivre directement tous les travaux de maintenance.

A retenir

Adapter les collèges aux effectifs nécessitait d'établir un plan pluriannuel d'investissement. C'est pourquoi le premier PPI hiérarchisait les priorités des travaux à réaliser de 2008 à 2013 selon cinq critères qualifiant l'état des bâtiments. 34,2 M€ ont été consacrés à améliorer le bâti, les conditions d'hygiène et d'hébergement, étendre l'accessibilité et augmenter la performance énergétique. La première tranche du PPI 2014-2019 correspond à la fin du schéma collège (2014 et 2015) et concerne les travaux structurants des collèges de Vals-les-Bains, Vernoux-en-Vivarais, Saint-Cirgues-en-Montagne et Vallon-Pont d'Arc. A Annonay, le collège des Perrières sera redimensionné et un troisième collège public sera construit. Quelques mesures de sectorisation ont été prises pour répondre à des besoins urgents, équilib-



brer les effectifs entre établissements ou faciliter les déplacements.

Le plan « transports scolaires », mis en place depuis 2010, a rationalisé les déplacements des collégiens en leur affectant un collège selon leur commune. S'ils choisissent un autre établissement, ils empruntent les lignes régulières à un tarif majoré.

CONCLUSION GENERALE

La mise en œuvre du schéma collège 2008-2015 a mis en évidence la volonté du Département de poursuivre ses ambitions et ses priorités affirmées en direction des collèges traduites par les opérations de rénovation et de modernisation des bâtiments des collèges et les actions conduites en direction des élèves et des personnels.

Il traduit aussi l'affirmation des objectifs de qualité, d'égalité et d'équité définis par la collectivité pour l'exercice des missions transférées dans le cadre de l'acte 2 de décentralisation au niveau de la restauration, de l'hébergement, de l'accueil et de la sectorisation.

Les nouvelles missions transférées par la loi du 13 août 2004 sont organisées dans le cadre d'un partage de responsabilités entre les établissements publics locaux d'enseignement et la collectivité, dont les modalités d'exercice ont été arrêtées par convention, renouvelée en 2012 au terme d'un travail partenarial conduit avec des représentants des chefs d'établissement et des gestionnaires. L'article 6.2 prévoit l'organisation de cette délégation entre le Département et le principal secondé par le gestionnaire. Cette organisation simple sur le papier est difficile à mettre en œuvre au quotidien. Ce fonctionnement est possible grâce aux liens étroits et à l'implication des gestionnaires qui assurent la responsabilité d'exercice de ces missions et l'encadrement des agents.

Il faut aussi souligner la qualité du travail des agents techniques départementaux qui s'investissent fortement au quotidien. Ces dernières années, leurs conditions de travail ont été améliorées et leurs compétences techniques développées. Ils ont pu être accompagnés en termes de formation professionnelle et de déroulement de carrière, seul le statut ne permet pas de reconnaître les différents métiers.

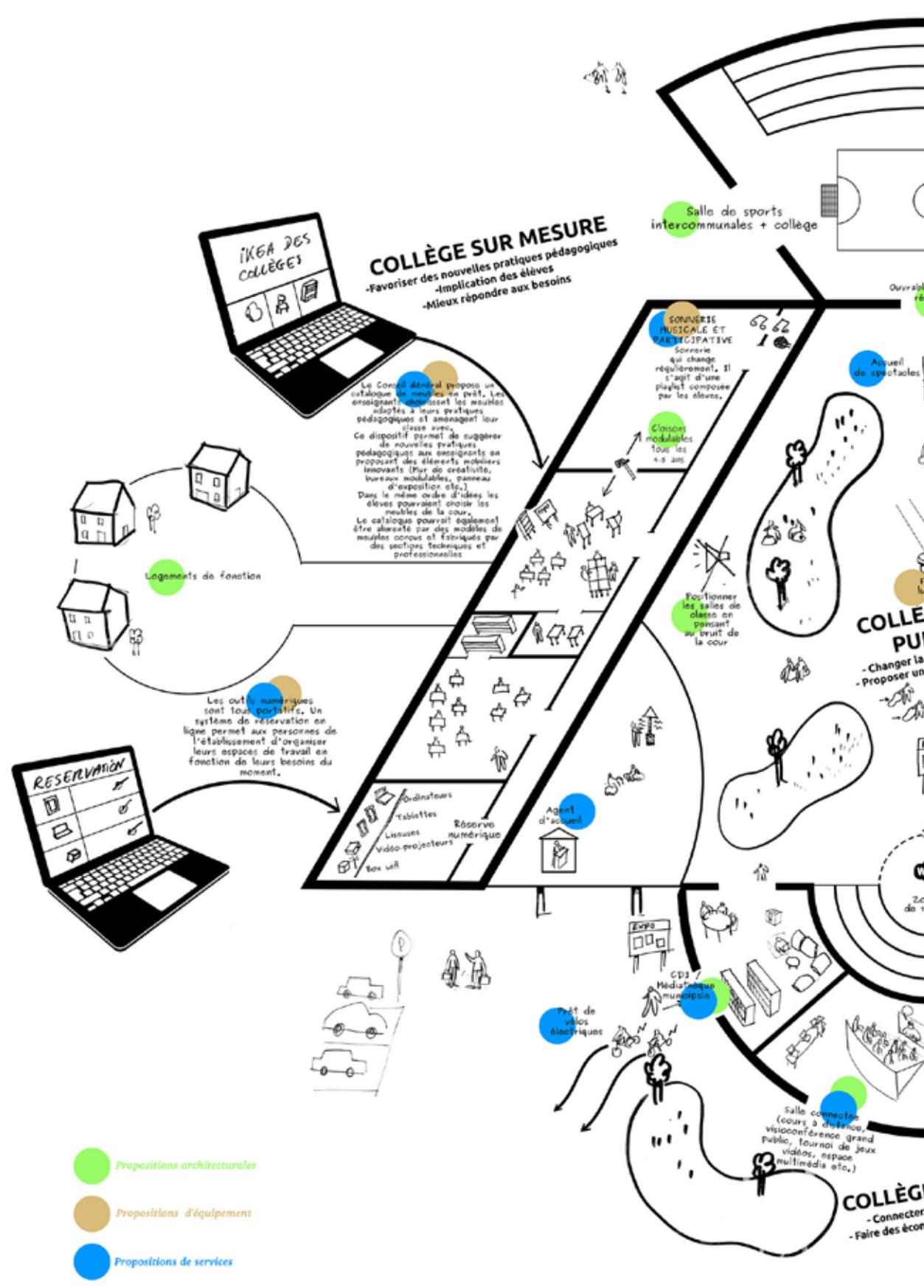
En adoptant en 2014 une nouvelle PPI consacrant davantage de moyens à la restructuration et l'amélioration des établissements et en lançant une importante démarche destinée à mieux cerner les usages et besoins, le Département a confirmé son attachement à l'exercice des compétences essentielles qui lui sont confiées, celles des conditions d'accueil, d'études et de vie dans les collèges.

Les nouvelles orientations qui seront élaborées pour les six prochaines années devraient conforter cette ambition au bénéfice des jeunes Ardéchoises et Ardéchois, des personnes qui interviennent dans les établissements et de la qualité des services qui y sont rendus.



Annexes

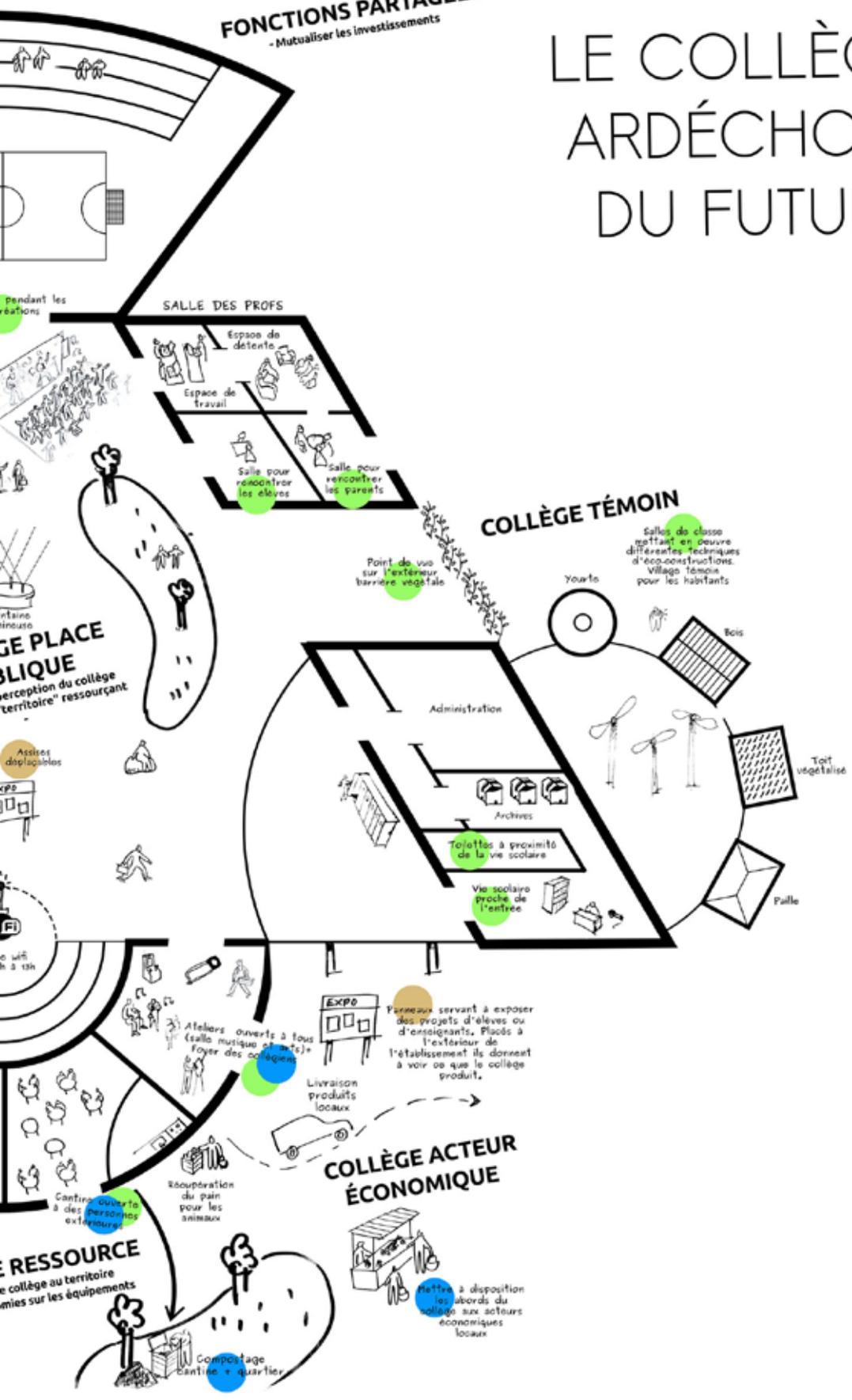






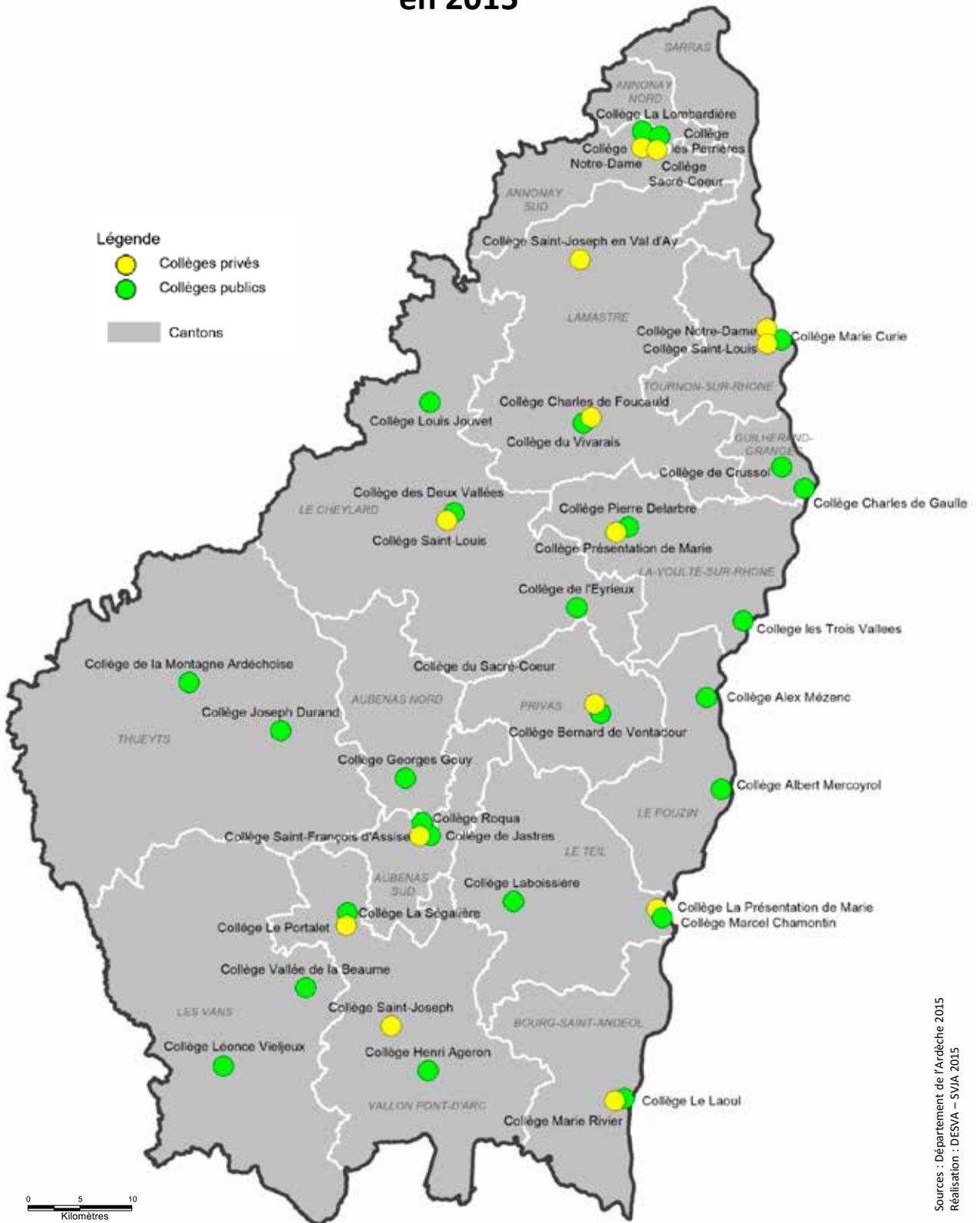
LE COLLÈGE ARDÉCHOIS DU FUTUR

FONCTIONS PARTAGÉES - Mutualiser les investissements





Les collèges en Ardèche en 2015





Collèges

Annonay - Lombardière

Annonay - Perrières

Annonay - Sacré Cœur

Annonay - Notre Dame

Aubenas - Jastres

Aubenas - Roqua

Aubenas - Saint François d'Assise

Bourg-Saint-Andéol - Marie Rivier

Bourg-Saint-Andéol - Le Laoul

Le Cheylard - Saint Louis

Le Cheylard - Deux vallées

Cruas - Albert Mercoyrol

Guilherand-Granges - Charles de Gaulle

Joyeuse - Vallée de la Beaume

Lamastre - Vivarais

Lamastre - Charles de Foucauld

Largentièrre - La Ségalière

Largentièrre - Le Portalet

Montpezat-sous-Bauzon - Joseph Durand

Le Pouzin - Alex Mézenc

Le Teil - Marcel Chamontin

Le Teil - Présentation

Privas - Bernard de Ventadour

Privas - Sacré Cœur

Ruoms - Saint Joseph

Satillieu - Saint Joseph en Val d'Ay

St Agrève - Louis Juvet

Saint-Cirgues-en-Montagne - Montagne Ardéchoise

Saint-Péray - Crussol

Saint-Sauveur-de-Montagut - Eyrieux

Tounon-sur-Rhône - Marie Curie

Tournon-sur-Rhône - Collège Saint Louis

Tournon-sur-Rhône - Collège Notre Dame

Vallon-Pont-d'Arc - Henri Ageron

Vals-les-Bains - Georges Gouy

Les Vans - Léonce Vieljeux

Vernoux-en-Vivarais - Pierre Delarbre

Vernoux-en-Vivarais - Présentation Marie

Villeneuve-de-Berg - Laboissière

La Voulte-sur-Rhône - Trois Vallées



Collèges publics	Capacité + SEGPA	Effectifs 2014/2015 dont SEGPA	Capacité internat	Date construction
Annonay - Lombardière	500	534		1982
Annonay - Perrières	970 + 68	883		1974
Aubenas - Jastres	420	333		1991
Aubenas - Roqua	500 + 96	552		1975
Bourg-St-Andéol	620 + 48	570		1996
Le Cheylard	400	291		2000
Cruas	350	298		1980
Guilherand-Granges	750	697		1990
Joyeuse	310	278		1962
Lamastre	350	273		1974
Largentière	400	244		1971
Montpezat-sous-Bauzon	350	246	30	1970
Le Pouzin	380	313		2004
Le Teil	750	651		1993
Privas	950	903		2000
St Agrève	250	146		1911
St Cirgues-en-Montagne	120	93	30	2014
St Péray	500 + 56	551		1984
St Sauveur-de-Montagut	350	229	30	1974
Tournon-sur-Rhône	1100 + 56	1052		1885
Vallon-Pont-d'Arc	310	392		1963
Vals-les-Bains	500	443	40	1971
Les Vans	350	331		1966
Vernoux-en-Vivarais	230	185		1962
Villeneuve-de-Berg	400	398	20	1974
La Voulte-sur-Rhône	650 + 72	474		1968



Restructuration	Opérations réalisées	Opérations en cours ou à programmer	Coût réalisé ou prévisionnel	Observations
2008/2010	Restructuration, extension		5,6 M€	Augmentation capacité accueil
2008	Restructuration SEGPA	Restructuration totale (PPI 2014/2019)	17,5 M€	Capacité de 750 élèves + SEGPA, projet ouverture 3 ^e collège sur nord Ardèche
	Reconstruction		4,63 M€	
2008/2010	Restructuration, extension + SEGPA		5,6 M€	
	Restructuration, extension		8,23 M€	
	Restructuration cité mixte		1,52 M €	Création lycée
2007/2008	Restructuration, création demi-pension		2,3 M€	
	Reconstruction		6,63 M€	
1989/1990	Reconstruction partielle	Reconstruction PPI 2014/2019		
		Restructuration demi-pension en cours (4 M€)		PPI 2014/2019
1993 2007/2009	Bâtiment internat Bâtiment externat Administration et logements		400 000 €	
2001/2002 2011	Restructuration + internat Accessibilité + demi-pension		1,64 M€	
	Reconstruction		5,8 M€	
	Restructuration		8,23 M€	
2011	Reconstruction construction vestiaires eps		11,4 M€ +0,4 M€	
1999	Demi-pension		0,6 M€	
	Reconstruction d'une cité mixte incluant une école publique		9,5 M€ dont 1,2 commune	Collège à énergie positive
2004	Reconstruction		5,8 M€	
1998/2003 2011	Réfection cuisine, restructuration internat, rénovations logements		1,4 M€+ 0,25M€	
2003 2009/2010	Restructuration demi-pension Rénovation chaufferie + accessibilité		1,3 M€ + 1,04 M€	En attente de la reconstruction d'un collège sur Tain ou environ
1988-1990	Reconstruction partielle	Reconstruction 2014/2016	10,03 M€	
1997/2004 2012/2013	Restructuration internat et externat, réfection bâtiment demi-pension, accessibilité		1,72 M€	
2008/2010	Reconstruction		7,85 M€	
2006 2012	Mise en service demi-pension et CDI, restructuration 2 ^e étage		0,93 M€	
1992/1993 2011	Restructuration internat Demi-pension, accessibilité		0,95 M€	
2001	Restructuration demi-pension	Reconstruction sur site PPI 2014/2019		





Travaux de reconstruction du collège à énergie positive de Saint-Cirgues-en Montagne

Symbolique d'une volonté politique forte, cette opération est aussi exemplaire en termes d'impact environnemental. Le Département et la commune ont décidé de construire un bâtiment « prototype » répondant par anticipation à des exigences supérieures aux normes d'éco-construction en vigueur. Ainsi, la cité scolaire est éligible à la labellisation haute qualité environnementale. Elle présente en outre la particularité d'être l'un des premiers établissements scolaires à énergie positive à une telle altitude (1100 m). C'est-à-dire que, malgré des conditions climatiques rigoureuses, le bâtiment produit plus d'énergie qu'il n'en consomme.



ardèche

LE DEPARTEMENT



www.ardeche.fr

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette
BP 737 - 07007 Privas cedex - Tél : 04 75 66 77 07